

**LES DÉLINQUANTS AU CANADA :
DERNIÈRES TENDANCES**

par :

Colleen Anne Dell, Roberta Lynn Synclair et Roger Boe

Direction générale de la recherche
Service correctionnel du Canada

décembre 1998

SOMMAIRE

Le présent rapport résume et expose les tendances récentes relevées chez les délinquants au Canada. Il a été rédigé en réponse à une demande spéciale. Aux fins de comparaison, il est conforme aux normes de présentation du Résumé de recherche B-18 intitulé *Les jeunes délinquantes au Canada : dernières tendances*, par Colleen Anne Dell et Roger Boe; du Résumé de recherche B-21 intitulé *Les délinquantes au Canada : dernières tendances*, par Colleen Anne Dell et Roger Boe; et du résumé de recherche B-22, intitulé *Les jeunes délinquants au Canada : dernières tendances* par Roberta Lynn Sinclair et Roger Boe. Le présent rapport complète la série.

Les données qui ont servi à la rédaction du présent rapport proviennent de deux sources, soit le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, dont les rapports sont publiés par le Centre canadien de la statistique juridique. Les analyses présentées ci-dessus portent sur les tendances relevées chez les délinquants au cours des cinq dernières années, lorsque ces données étaient disponibles. Ces analyses portent sur cinq questions¹ :

1. Le nombre d'hommes adultes accusés par la police a-t-il augmenté de 1992 à 1996?

- À l'échelon national, non. Ce nombre a diminué, passant de 413 pour une population de 10 000 hommes adultes en 1992 à 311 en 1997.
- À l'échelon régional, non. Le nombre d'hommes adultes accusés par la police a diminué.

¹ Ni le présent rapport sur les délinquants ni le Résumé de recherche B-21 sur les femmes adultes ne portent sur les deux questions suivantes examinées dans le Résumé de recherche B-18 sur les jeunes délinquantes et le Résumé de recherche B-22 sur les jeunes délinquants : (1) le nombre d'adolescent(e)s dont la cause a été transférée devant un tribunal pour adultes a-t-il augmenté? et (2) les adolescent(e)s sont-ils (elles) plus souvent qu'auparavant mis(e)s sous garde en attendant qu'une décision soit rendue relativement à l'accusation déposée? La première question ne s'applique pas aux hommes d'âge adulte. Dans le cas de la deuxième question, le Centre canadien de la statistique juridique a fait une recherche en utilisant les données d'enquête sur le cautionnement de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes comme indicateur de renvoi en détention provisoire, mais la qualité des données n'était pas suffisamment bonne pour qu'on puisse les employer.

- Selon la catégorie d'infractions, le nombre de crimes contre les biens a baissé sensiblement (passant de 143 à 100 pour une population de 10 000 hommes adultes), de même que le nombre d'infractions dans la catégorie «autres» (qui est passé de 129 à 95 pour une population de 10 000 hommes adultes). On constate une baisse du taux des crimes de violence (qui est passé de 107 à 88 pour une population de 10 000 hommes adultes) et du taux des infractions liées à la drogue (qui est passé de 34 à 27 pour une population de 10 000 hommes adultes).

2. *Le nombre d'hommes adultes traduits en justice a-t-il augmenté de 1994-1995 à 1996-1997?*

- À l'échelon national, il a diminué, passant de 338 pour une population de 10 000 hommes adultes en 1994-1995 à 312 en 1996-1997.
- À l'échelon régional, les taux ont légèrement diminué dans les régions du Québec, de l'Ontario et des Prairies. On constate une hausse dans la région du Pacifique (où ce taux est passé de 967 à 1 096 pour une population de 10 000 hommes adultes) ainsi que dans la région de l'Atlantique (où il est passé de 246 à 309 pour une population de 10 000 hommes adultes).
- Selon la catégorie d'infractions, de 1994-1995 à 1996-1997, on constate une baisse en ce qui concerne les crimes de violence (dont le taux est passé de 86 à 78 pour une population de 10 000 hommes), des crimes contre les biens (dont le taux est passé de 101 à 94 pour 10 000 hommes adultes) et des infractions dans la catégorie «autres» (dont le taux est passé de 125 à 115 pour une population de 10 000 adultes). Le taux des infractions en matière de drogue est demeuré relativement stable (environ 25 pour une population de 10 000 hommes adultes).

3. *Les hommes adultes participent-ils à des activités criminelles à un âge plus jeune?*

- À l'échelon national, non.
- La moyenne d'âge de 32 ans en 1994-1995 a légèrement augmenté, s'établissant à 33 ans en 1995-1996, pour revenir à 32 ans en 1996-1997.

4. Les hommes adultes ont-ils davantage recours à la violence?

- Selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité, de 1992 à 1997, le taux national des crimes de violence commis par les hommes adultes a baissé, passant de 107 à 88 pour une population de 10 000 hommes adultes.
- Depuis 1992, on constate une tendance générale à la baisse du taux d'homme adultes accusés d'un crime de violence dans la région de l'Atlantique (où ce taux est passé de 92 à 75 pour 10 000 hommes), dans la région de l'Ontario (où il est passé de 108 à 84 pour 10 000 hommes), dans la région des Prairies (où il est passé de 138 à 125 pour 10 000 hommes) et dans la région du Québec (où il est passé de 86 à 59 pour 10 000 hommes). La région du Pacifique, par contre, a affiché une légère hausse (le taux est passé de 113 à 150 pour une population de 10 000 hommes adultes).
- Selon la catégorie d'infractions, le faible taux d'homicides et d'enlèvements est demeuré stable (environ 0,4 % pour 10 000 hommes). On constate cependant une hausse marquée des taux en ce qui concerne les agressions sexuelles et les autres infractions d'ordre sexuel (dont le taux est passé de 12 à 8 pour une population de 10 000 hommes adultes) et une baisse pour ce qui est des agressions non sexuelles (dont le taux est passé de 86 à 75 pour 10 000 hommes) et du vol qualifié (dont le taux est passé de 7 à 5 pour 10 000 hommes adultes).
- Selon les données de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, à l'échelon national, le nombre d'hommes adultes traduits en justice pour un crime de violence a diminué, passant de 86 pour une population de 10 000 hommes adultes en 1994-1995 à 78 en 1996-1997.
- Pour ce qui est des différentes catégories d'infractions commises pendant cette période de trois ans, le taux d'homicides et de tentatives de meurtre est demeuré stable (0,4 pour une population de 10 000 hommes adultes). Les agressions sexuelles et les autres infractions d'ordre sexuel ont affiché une baisse, passant de 10 pour 10 000 hommes adultes en 1994-1995 à 8 en 1996-1997. Les voies de fait graves et les voies de fait simples ont légèrement fléchi, passant de 7 pour 10 000 adultes en 1994-1995 à 6,5 en 1996-1997. Le taux d'enlèvements est demeuré stable (0,1 %) alors que les taux des vols qualifiés et des enlèvements ont connu un très léger recul de 1994-1995 à 1996-1997, passant respectivement de 3,9 à 4,2 et de 0,3 à 0,4 pour une population de 10 000 hommes adultes.

5. Les femmes adultes se voient-elles imposer des peines plus sévères?

- À l'échelon national, les taux des peines d'incarcération, de probation et d'amende ainsi que le nombre de cas de restitution sont demeurés relativement stables de 1994-1995 à 1996-1997. Les taux des peines dans les catégories «autre» et «inconnue» ont affiché une stabilité relative de 1994-1995 à 1995-1996, puis diminué sensiblement en 1996-1997.
- À l'échelon régional, les principales tendances relevées étaient les suivantes :
- Région de l'Atlantique : diminution de toutes les peines sauf les peines d'incarcération de 1994-1995 à 1995-1996, suivie d'une hausse en 1996-1997 sauf pour ce qui est des peines d'incarcération;
- Région du Québec : stabilité relative des taux en ce qui concerne toutes les peines.
- Région de l'Ontario : légère hausse de peines de probation (dont le taux est passé de 22 à 26 pour la population totale d'hommes adultes) et des peines dans la catégorie «autre» (dont le taux est passé de 0,4 à 2,2). Légère baisse des peines d'incarcération (dont le taux est passé de 41 à 40 pour la population totale d'hommes adultes) et des peines d'amendes (dont le taux est passé de 31 à 30 pour la population totale d'hommes adultes).
- Région des Prairies : recul en ce qui a trait aux peines de probation (dont le taux est passé de 22 à 17 pour la population totale d'hommes adultes), augmentation des cas de restitution (dont le taux est passé de 0,1 à 0,2) et des peines d'amendes (dont le taux est passé de 44 à 49). Stabilité relative des peines d'incarcération (dont le taux s'est établi à 29 pour la population totale d'hommes adultes) et des peines dans la catégorie «autre» (taux de 3,0 pour la population totale d'hommes adultes).
- Région du Pacifique : Augmentation des peines d'incarcération (dont le taux est passé de 42 à 46 pour la population totale d'hommes adultes), des peines de probation (dont le taux est passé de 26 à 31) et des peines dans la catégorie «autre» (dont le taux est passé de 0,5 à 2,8). Baisse du taux des peines d'amendes, qui est passé de 31 à 21 pour la population totale d'hommes adultes.

NOTE

- L'unité d'analyse est le nombre de causes traitées (Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes) et le nombre d'incidents ou de personnes accusées (Déclaration uniforme de la criminalité) (dans ce dernier cas, il s'agit du nombre de personnes contre lesquelles des accusations ont été portées ou recommandées par la police et non du nombre d'accusations qui ont été portées ou recommandées contre ces personnes). On trouvera une explication et une définition des sources de données aux annexes A et C, respectivement. Pour de plus amples précisions, prière de se reporter au document de référence.
- Les données de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes sont présentées selon l'exercice financier. Les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité sont présentées selon l'année civile. Par conséquent, il faut faire preuve de circonspection en comparant les sources de données. En outre, les estimations postcensitaires de la population, y compris les mises à jour (Statistique Canada) sont celles du 1^{er} juillet de l'année indiquée.
- Les sources de données et les estimations de la population employées aux fins du présent rapport ne sont peut-être pas à jour. Le Centre canadien de la statistique juridique révisé les données l'année suivant leur publication initiale. Toutefois, les modifications apportées sont mineures et ne modifient nullement les conclusions du présent rapport.
- Les données de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes de 1992-1993 et de celle de 1993-1994 n'ont pas été utilisées aux fins du présent rapport. Elles ne représentent que 30 % de la couverture de l'enquête, alors que les données de 1994-1995, 1995-1996 et 1996-1997 représentent environ 80 %. Les enquêtes de 1994-1995 et 1995-1996 portent sur Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. L'enquête de 1996-1997 porte sur Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et le Yukon.
- Selon les résultats de la DUC dont fait état le présent rapport, le taux d'hommes et de femmes adultes ainsi que d'adolescentes et d'adolescents contre lesquels la police a porté des accusations a augmenté par rapport à 1984-1991. De 1991 à 1996, les taux, dans l'ensemble, ont baissé².

² Statistique Canada. *Un coup d'œil sur la justice pénale : Sélection de données du CCSJ, 1997.*

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	ii
NOTE	vi
TABLE DES MATIÈRES.....	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES GRAPHIQUES	ix
QUESTIONS SUR LESQUELLES ONT PORTÉ LES RECHERCHES.....	1
<i>QUESTION 1 : LE NOMBRE D'HOMMES ADULTES ACCUSÉS PAR LA POLICE A-T-IL AUGMENTÉ DE 1992 À 1997?</i>	<i>2</i>
<i>QUESTION 2 : LE NOMBRE D'HOMMES ADULTES TRADUITS EN JUSTICE A-T-IL AUGMENTÉ DE 1994-1995 À 1996-1997?</i>	<i>9</i>
<i>QUESTION 3 : LES HOMMES ADULTES PARTICIPENT-ILS À DES ACTIVITÉS CRIMINELLES À UN ÂGE PLUS JEUNE?</i>	<i>16</i>
<i>QUESTION 4 : LES HOMMES ADULTES ONT-ILS DAVANTAGE RECOURS À LA VIOLENCE?.....</i>	<i>26</i>
<i>QUESTION 5 : LES HOMMES ADULTES SE VOIENT-ILS IMPOSER DES PEINES PLUS SÉVÈRES?.....</i>	<i>39</i>
ANNEXE A.....	49
ANNEXE B	52
ANNEXE C.....	54

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 :	Hommes adultes accusés par la police*, Canada	3
Tableau 1.2:	Population totale d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)*, Canada.....	3
Tableau 1.3 :	Hommes adultes accusés par la police *, région	6
Tableau 1.4 :	Population totale d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)*, par région.....	7
Tableau 2.1 :	Hommes adultes traduits en justice*, Canada	10
Tableau 2.2 :	Population d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus), Canada	10
Tableau 2.3 :	Hommes adultes traduits en justice*, par région.....	13
Tableau 2.4 :	Population d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus), par région.....	14
Tableau 3.1 :	Hommes adultes traduits en justice*, selon l'infraction la plus grave** et l'âge***, Canada	17
Tableau 3.2 :	Population d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus) selon l'âge, Canada	17
Tableau 3.3 :	Hommes adultes traduits en justice*, selon l'infraction la plus grave** et l'âge***, par région	19
Tableau 3.4 :	Population d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)*, par région.....	20
Tableau 3.5 :	Moyenne d'âge de la population d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus), par région.....	20
Tableau 4.1 :	Hommes adultes accusés par la police* d'infractions avec violence, Canada	27
Tableau 4.2 :	Population totale d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)*, Canada	27
Tableau 4.3 :	Hommes adultes accusés par la police* d'infractions avec violence, par région.....	30
Tableau 4.4 :	Population totale d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)*, Canada ..	34
Tableau 4.5 :	Hommes adultes traduits en justice* pour infraction avec violence, Canada	36
Tableau 4.6 :	Population d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)*, Canada	36
Tableau 5.1 :	Peines imposées aux hommes adultes*, Canada	41
Tableau 5.2 :	Peines imposées aux hommes adultes*, par région.....	43

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1A : Nombre total d'hommes adultes accusés par la police, Canada.....	4
Graphique 1.1B : Hommes adultes accusés par la police, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada	4
Graphique 1.1C : Hommes adultes accusés par la police, selon la catégorie d'infractions, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada	5
Graphique 1.3A : Hommes adultes accusés par la police, pour une population de 10 000 hommes adultes, par région.....	8
Graphique 2.1A : Hommes adultes traduits en justice, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada	11
Graphique 2.1B : Hommes adultes traduits en justice, selon la catégorie d'infractions, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada.....	12
Graphique 2.3A : Hommes adultes traduits en justice, pour une population de 10 000 hommes adultes, par région.....	15
Graphique 3.1A : Hommes adultes traduits en justice, selon l'infraction la plus grave et l'âge, Canada	18
Graphique 3.1B : Hommes adultes traduits en justice, pour une population de 10 000 hommes adultes, selon l'infraction la plus grave et l'âge, Canada.....	18
Graphique 3.3A : Hommes adultes traduits en justice, selon l'infraction la plus grave et l'âge, pour une population de 10 000 hommes adultes, région de l'Atlantique.....	21
Graphique 3.3B : Hommes adultes traduits en justice, selon l'infraction la plus grave et l'âge, pour une population de 10 000 hommes adultes, région du Québec.....	22
Graphique 3.3C : Hommes adultes traduits en justice, selon l'infraction la plus grave et l'âge, pour une population de 10 000 hommes adultes, région de l'Ontario	23
Graphique 3.3D : Hommes adultes traduits en justice, selon l'infraction la plus grave et l'âge, pour une population de 10 000 hommes adultes, région des Prairies	24
Graphique 3.3E : Hommes adultes traduits en justice, selon l'infraction la plus grave et l'âge, pour une population de 10 000 hommes adultes, région du Pacifique.....	25

Graphique 4.1A : Nombre total d’hommes adultes accusés par la police d’infractions avec violence, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada.....	28
Graphique 4.1B : Hommes adultes accusés par la police d’infractions avec violence, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada.....	29
Graphique 4.4A : Hommes adultes accusés par la police d’infractions avec violence, pour une population de 10 000 hommes adultes, par région.....	35
Graphique 4.5A : Nombre total d’hommes adultes traduits en justice pour infraction avec violence, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada.....	37
Graphique 4.5B : Nombre d’hommes adultes traduits en justice pour infraction avec violence, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada...	38
Graphique 5.2A : Pourcentage de certaines peines imposées aux hommes adultes par rapport à l’ensemble des peines imposées aux hommes adultes, Canada.....	42
Graphique 5.3A : Pourcentage de certaines peines imposées aux hommes adultes par rapport à l’ensemble des peines imposées aux hommes adultes, région de l’Atlantique.....	44
Graphique 5.3B : Pourcentage de certaines peines imposées aux hommes adultes par rapport à l’ensemble des peines imposées aux hommes adultes, région du Québec.....	45
Graphique 5.3C : Pourcentage de certaines peines imposées aux hommes adultes par rapport à l’ensemble des peines imposées aux hommes adultes, région de l’Ontario	46
Graphique 5.3D : Pourcentage de certaines peines imposées aux hommes adultes par rapport à l’ensemble des peines imposées aux hommes adultes, région des Prairies	47
Graphique 5.3E : Pourcentage de certaines peines imposées aux hommes adultes par rapport à l’ensemble des peines imposées aux hommes adultes, région du Pacifique.....	48

QUESTIONS SUR LESQUELLES ONT PORTÉ LES RECHERCHES

QUESTION 1 :

LE NOMBRE D'HOMMES ADULTES ACCUSÉS PAR LA POLICE A-T-IL AUGMENTÉ?

QUESTION 2 :

LE NOMBRE D'HOMMES ADULTES TRADUITS EN JUSTICE A-T-IL AUGMENTÉ?

QUESTION 3 :

LES HOMMES ADULTES PARTICIPENT-ILS À DES ACTIVITÉS CRIMINELLES À UN ÂGE PLUS JEUNE?

QUESTION 4 :

LES HOMMES ADULTES ONT-ILS DAVANTAGE RECOURS À LA VIOLENCE?

QUESTION 5 :

LES HOMMES ADULTES SE VOIENT-ILS IMPOSER DES PEINES PLUS SÉVÈRES?

*** Les définitions des sources des données figurent à l'annexe A**

**** Les normes de présentation des données sont exposées à l'annexe B**

QUESTION 1 :

LE NOMBRE D'HOMMES ADULTES ACCUSÉS PAR LA POLICE A-T-IL AUGMENTÉ DE 1992 À 1997?

Canada

- Dans l'ensemble, il y a eu une baisse, tant du nombre que du taux d'hommes adultes accusés par la police pour une population de 10 000 hommes adultes.
- Selon la catégorie d'infractions, le nombre de crimes contre les biens a baissé sensiblement de 1992 à 1997. Le nombre de crimes de violence et d'infractions en matière de la drogue a diminué de 1992 à 1997.

Régions

- Dans la région de l'Atlantique, le taux a accusé une baisse marquée de 1992 à 1997, malgré une légère reprise en 1996.
- La région du Québec a affiché une importante tendance à la baisse de 1992 à 1997.
- La région de l'Ontario a enregistré une baisse de 1992 à 1997.
- Dans la région des Prairies, le taux a accusé une baisse sensible de 1992 à 1997, le recul le plus marqué se produisant de 1994 à 1995.
- De 1992 à 1993, la région du Pacifique a enregistré une baisse, suivie d'une légère augmentation en 1993 qui s'est poursuivie jusqu'en 1996, puis d'une diminution en 1997, le taux tombant cette année-là à son niveau le plus bas.
- La région des Prairies a enregistré le taux le plus élevé pour une population de 10 000 hommes adultes, suivie des régions du Pacifique, de l'Ontario, du Québec et de l'Atlantique.

Tableau 1.1 : Hommes adultes accusés par la police*, Canada

INFRACTIONS	1992		1993		1994		1995		1996		1997	
	Nombre réel	Taux pour** 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000
Crimes de violence	111 668	106,5	114 140	106,6	110 079	101,6	102 804	93,4	99 097	88,8	99 611	88,1
Crimes contre les biens	150 066	143,1	135 983	126,9	125 401	115,8	122 762	111,6	123 324	110,5	113 280	100,2
Drogues***	35 769	34,1	33 793	31,5	33 429	30,9	32 535	29,6	33 196	29,8	30 619	27,1
Autres****	135 627	129,3	132 200	123,4	122 433	113,0	117 500	106,8	113 830	102,0	107 798	95,3
TOTAL	433 130	413,0	416 116	388,4	391 342	361,3	375 601	341,4	369 447	331,1	351 308	310,7

* Source : Déclaration uniforme de la criminalité

** Taux pour une population totale d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)

*** Drogues = Loi sur les stupéfiants et Loi sur les aliments et drogues

**** Autres = Infractions à d'autres lois fédérales et autres infractions

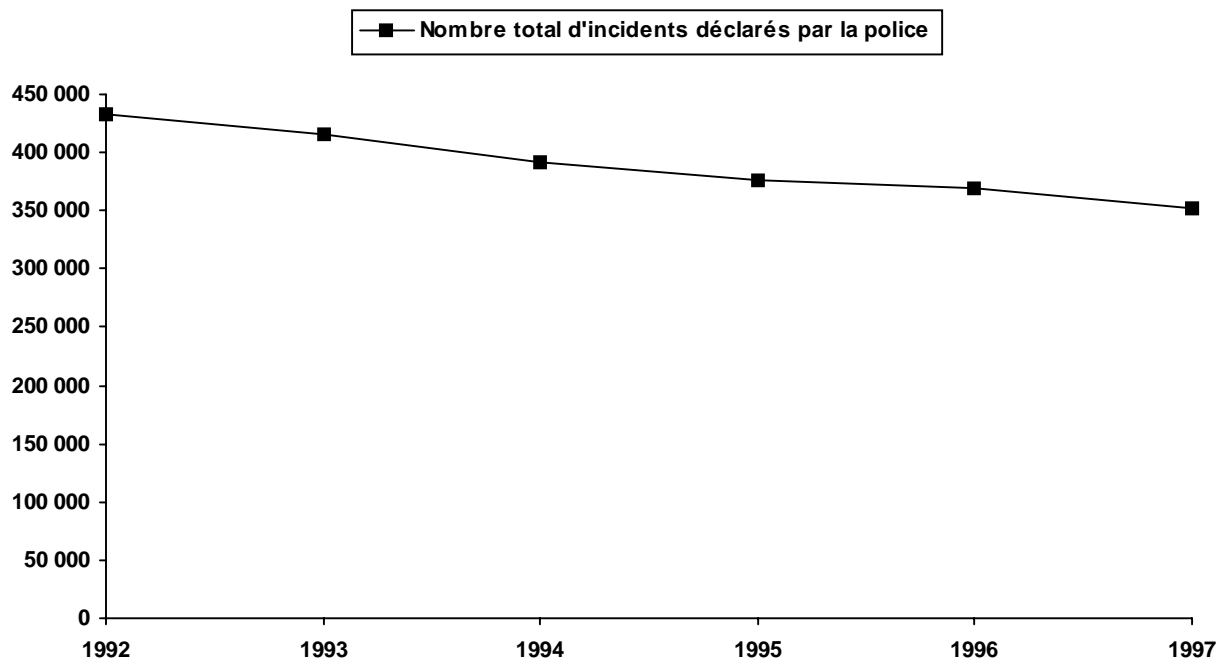
***** Les délits de la route (infractions routières prévues au Code criminel et conduite avec facultés affaiblies) sont exclus

Tableau 1.2 : Population totale d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)*, Canada

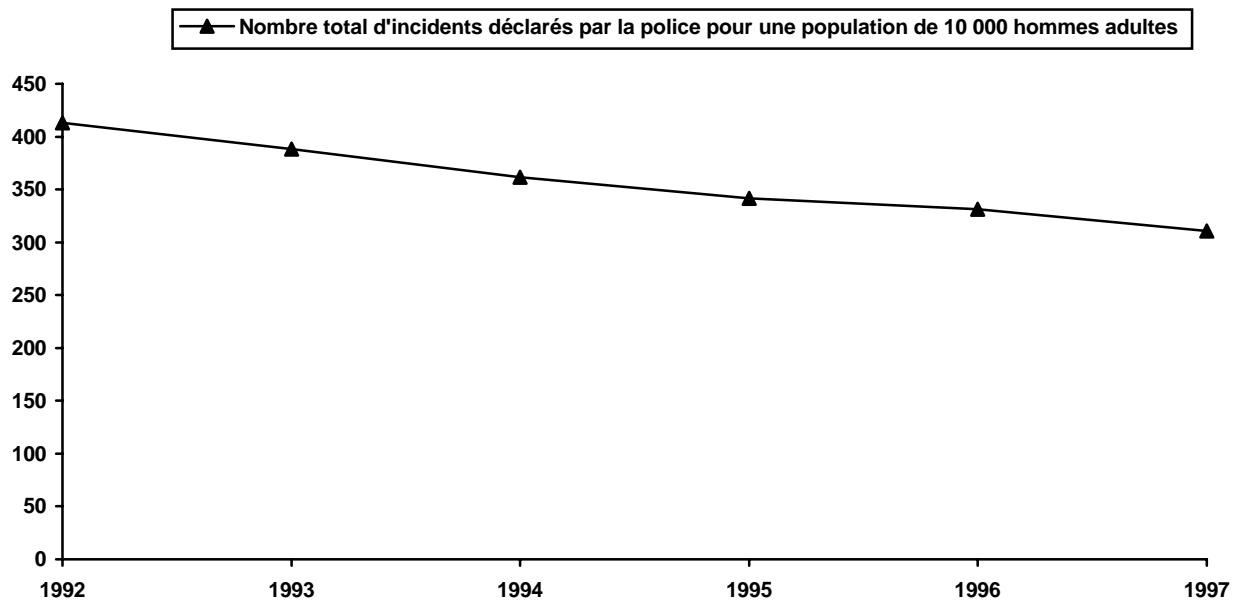
POPULATION TOTALE D'HOMMES ADULTES	1992	1993	1994	1995	1996	1997
	10 487 200	10 712 100	10 833 300	11 004 228	11 155 618	11 305 795

* Source : Statistique Canada, Direction de la statistique des ménages et du recensement, Division de la démographie

Graphique 1.1A : Nombre total d'hommes adultes accusés par la police, Canada



Graphique 1.1B : Hommes adultes accusés par la police, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada



Graphique 1.1C : Hommes adultes accusés par la police, selon la catégorie d'infractions, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada

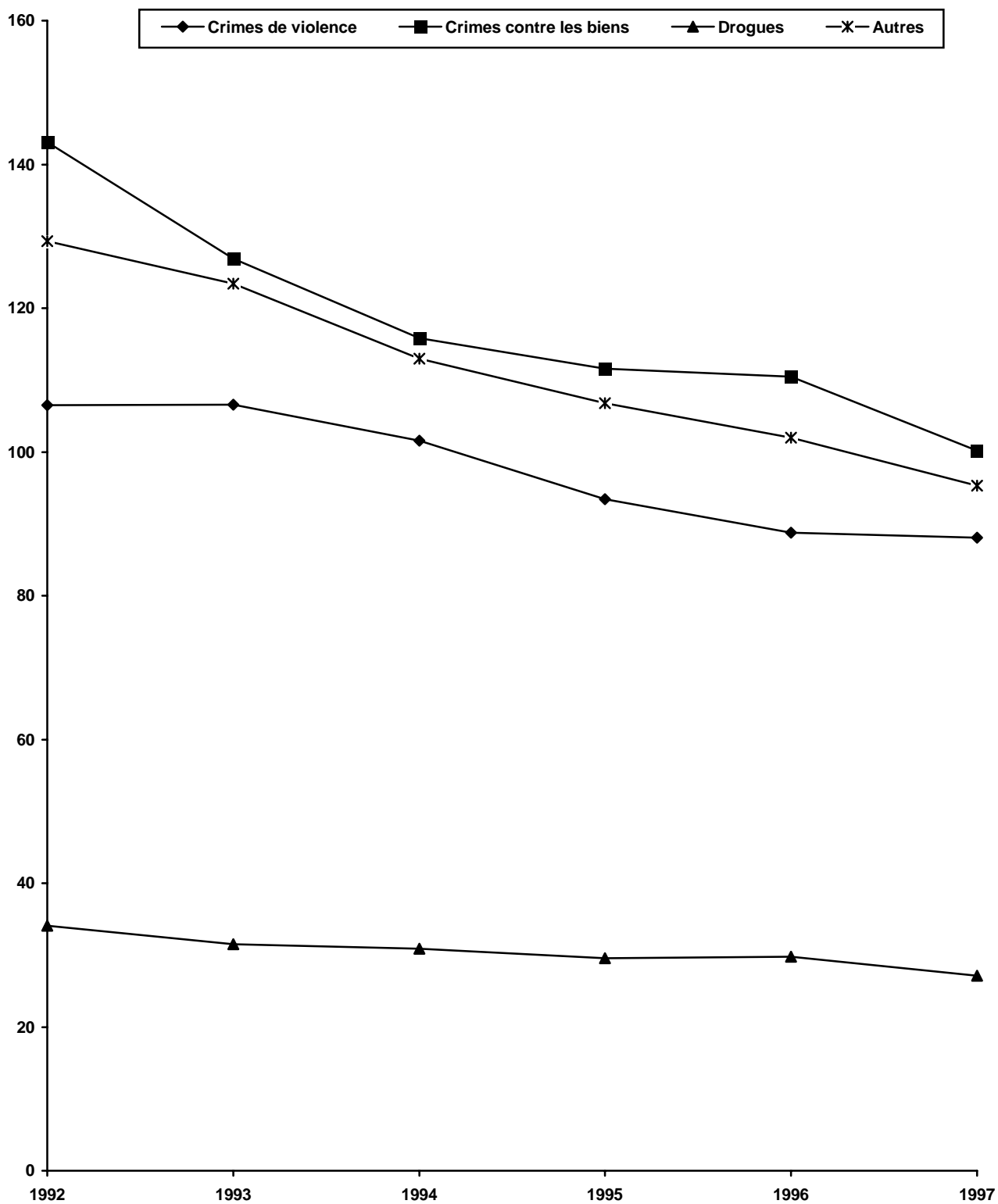


Tableau 1.3 : Hommes adultes accusés par la police*, par région

INFRACTIONS	1992		1993		1994		1995		1996		1997	
	Nombre réel	Taux pour ** 10 000	Nombre réel	Taux pour* 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000
ATLANTIQUE												
Crimes de violence	7 980	91,5	7 914	89,1	7 452	83,1	6 702	74,6	6 896	76,5	6 757	74,6
Crime contre les biens	12 184	139,7	11 272	126,9	9 594	107,0	9 101	101,3	9 131	101,3	8 626	95,2
Drogues***	2 056	23,6	2 076	23,4	2 171	24,2	2 379	26,5	2 305	25,6	2 069	22,8
Autres****	10 407	119,4	9 776	110,0	8 857	98,8	7 749	86,2	8 383	93,0	7 923	87,5
TOTAL	32 627	374,2	31 038	349,4	28 074	313,1	25 931	288,6	26 715	296,4	25 375	280,1
QUÉBEC												
Crimes de violence	22 855	86,1	22 243	82,7	21 297	78,5	19 300	70,2	18 695	67,3	16 557	59,1
Crime contre les biens	37 232	140,3	34 025	126,5	31 398	115,7	28 626	104,1	30 114	108,4	26 074	93,1
Drogues	6 564	24,7	7 424	27,6	7 420	27,3	7 607	27,7	7 781	28,0	6 647	23,7
Autres	29 857	112,5	29 225	108,6	26 596	98,0	26 078	94,9	24 744	89,1	20 847	74,5
TOTAL	96 508	363,6	92 917	345,4	86 711	319,5	81 611	296,9	81 334	292,8	70 125	250,4
ONTARIO												
Crimes de violence	42 269	107,7	42 202	105,2	40 096	99,0	37 765	91,6	34 122	81,6	35 863	84,4
Crime contre les biens	47 397	120,8	43 201	107,7	37 254	92,0	37 293	90,5	35 566	85,1	33 543	79,0
Drogues	12 940	33,0	12 363	30,8	11 886	29,3	11 421	27,7	11 976	28,6	10 923	25,7
Autres	54 454	138,7	52 608	131,1	48 434	119,6	46 182	112,0	42 748	102,2	39 230	92,4
TOTAL	157 060	400,2	150 374	374,8	137 670	339,9	132 661	321,8	124 412	297,5	119 559	281,5
PRAIRIES												
Crimes de violence	23 853	137,8	25 145	142,5	23 851	133,9	22 361	124,0	22 292	122,1	23 155	124,9
Crime contre les biens	33 030	190,8	28 607	162,1	27 244	152,9	26 003	144,2	25 342	138,9	23 719	128,0
Drogues	5 660	32,7	5 439	30,8	5 384	30,2	4 973	27,6	5 221	28,6	5 066	27,3
Autres	29 971	173,2	30 056	170,3	27 473	154,2	25 700	142,6	26 313	144,2	27 880	150,4
TOTAL	92 514	534,5	89 247	505,7	83 952	471,2	79 037	438,4	79 168	433,8	79 820	430,6
PACIFIQUE												
Crimes de violence	14 711	112,6	16 636	122,7	17 383	125,0	16 676	116,4	17 092	116,2	17 279	115,1
Crime contre les biens	20 223	154,8	18 878	139,3	19 911	143,1	21 739	151,8	23 171	157,5	21 318	142,1
Drogues	8 549	65,4	6 491	47,9	6 568	47,2	6 155	43,0	5 913	40,2	5 914	39,4
Autres	10 938	83,7	10 535	77,7	11 073	79,6	11 791	82,3	11 642	79,1	11 918	79,4
TOTAL	54 421	416,5	52 540	387,6	54 935	394,9	56 361	393,5	57 818	393,0	56 429	376,0
TOTAL	433 130	413,0	416 116	388,4	391 342	361,3	375 601	341,4	369 447	331,1	351 308	310,7

* Source : Déclaration uniforme de la criminalité

** Taux pour une population totale de 10 000 hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)

*** Drogues = Loi sur les stupéfiants et Loi sur les aliments et drogues

**** Autres = Infractions à d'autres lois fédérales et autres infractions

***** Les délits de la route (infractions routières prévues au Code criminel et conduite avec facultés affaiblies) sont exclus

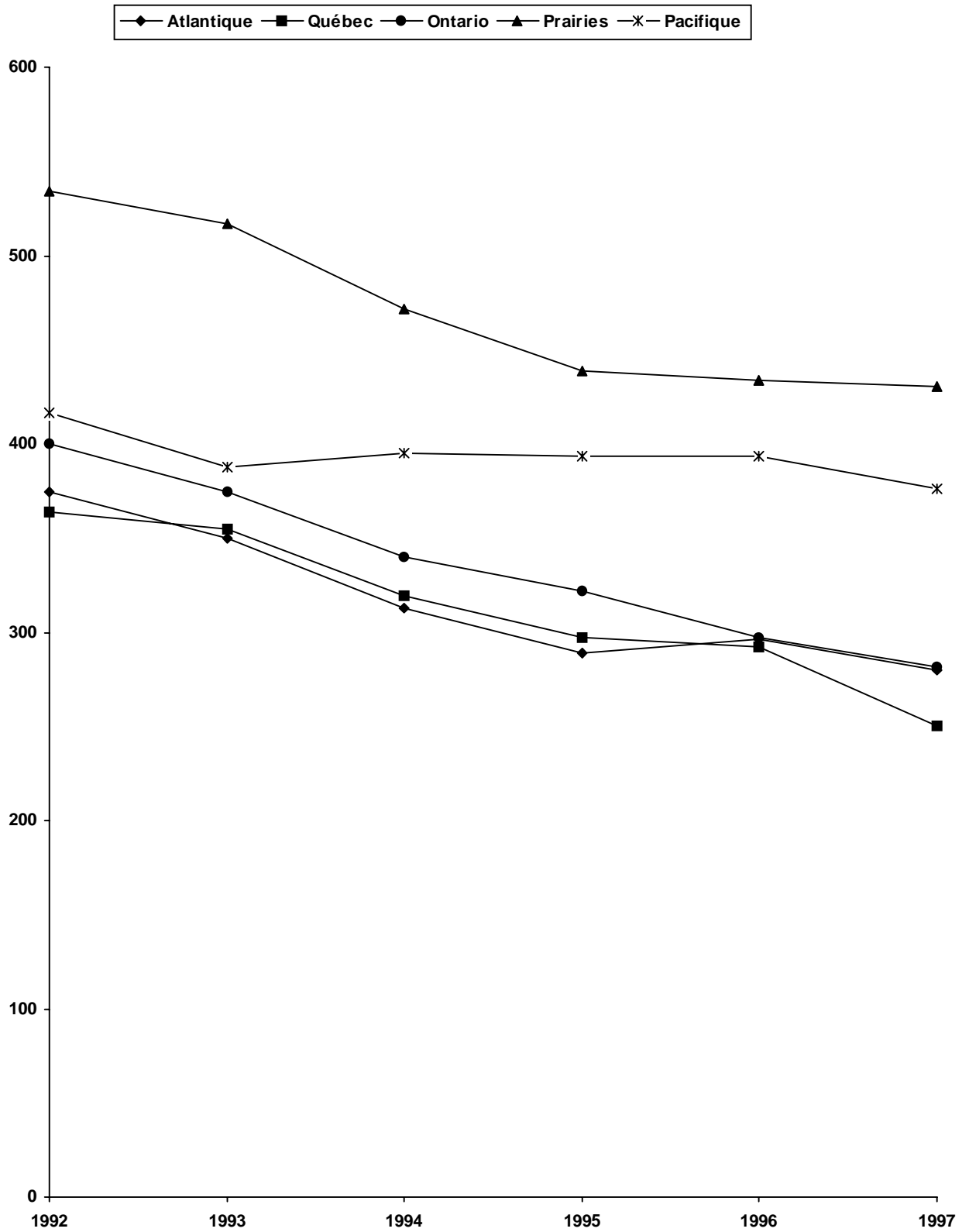
***** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux

Tableau 1.4 : Population totale d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)*, par région

POPULATION TOTALE D'HOMMES ADULTES	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Atlantique	871 900	888 500	896 900	898 491	901 606	905 672
Québec	2 653 300	2 690 100	2 713 100	2 748 692	2 776 714	2 799 215
Ontario	3 924 800	4 013 000	4 050 300	4 121 805	4 181 392	4 246 682
Prairies	1 730 900	1 764 900	1 781 700	1 802 638	1 825 198	1 853 545
Pacifique	1 306 300	1 355 600	1 391 300	1 432 602	1 470 708	1 500 681
TOTAL	10 487 200	10 712 100	10 833 300	11 004 228	11 155 618	11 305 795

* Source : Statistique Canada, Direction de la statistique des ménages et du recensement, Division de la démographie

Graphique 1.3A : Hommes adultes accusés par la police, pour une population de 10 000 hommes adultes, par région



QUESTION 2 :

LE NOMBRE D'HOMMES ADULTES TRADUITS EN JUSTICE A-T-IL AUGMENTÉ DE 1994-1995 À 1996-1997?

Canada

- Dans l'ensemble, il y a eu une baisse.
- Selon la catégorie d'infractions, les crimes de violence, les crimes contre les biens et les infractions dans la catégorie «autres» ont enregistré une tendance à la baisse de 1994-1995 à 1996-1997.
- Le taux des infractions en matière de drogue est demeuré stable pendant la période de trois ans visée, se maintenant à environ 26 pour une population de 10 000 hommes adultes.

Régions

- Dans l'ensemble, on constate de 1994-1995 à 1996-1997 une hausse sensible dans la région du Pacifique (malgré un recul de 1995-1996 à 1996-1997) et une augmentation dans la région de l'Atlantique.
- La région du Québec a connu une légère baisse alors que les régions de l'Ontario et des Prairies ont enregistré une diminution de 1994-1995 à 1996-1997.
- La région du Pacifique a enregistré le taux le plus élevé pour une population de 10 000 hommes adultes, suivie des régions des Prairies, de l'Ontario, de l'Atlantique et du Québec.

Tableau 2.1 : Hommes adultes traduits en justice*, Canada

(Le total pour le Canada ne comprend pas les chiffres de 1994-1995 et 1995-1996 pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, ni ceux de 1996-1997 pour les Territoires du Nord-Ouest)

INFRACTIONS	1994-1995		1995-1996		1996-1997	
	Nombre réel	Taux pour** 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000
Crimes de violence	75 581	86,3	74 324	83,7	70 128	78,2
Crimes contre les biens	88 640	101,2	86 882	97,8	84 139	93,8
Drogues***	22 381	25,6	23 153	26,1	22 637	25,2
Autres****	109 807	125,4	106 853	120,3	102 882	114,7
TOTAL	296 409	338,4	291 212	327,9	279 786	311,9

* Source : Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes

** Taux pour une population totale de 10 000 hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)

*** Drogues = Infractions liées à la drogue

**** Autres = Infractions à d'autres lois fédérales et autres infractions au Code criminel

***** Les délits de la route (infractions routières prévues au Code criminel et conduite avec facultés affaiblies) sont exclus

Tableau 2.2 : Population d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus), Canada

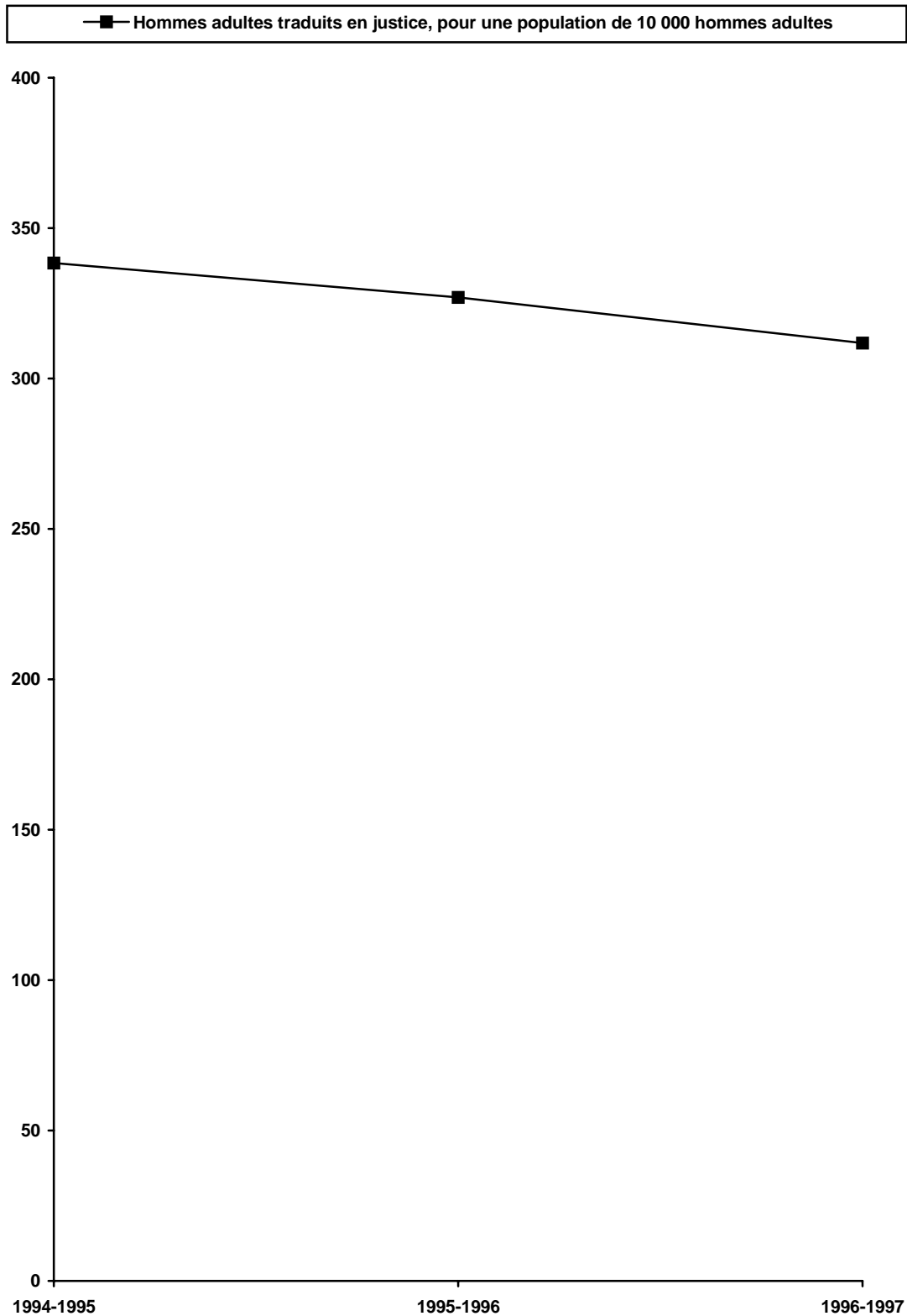
(Le total pour le Canada ne comprend pas les chiffres de 1994 et 1995 pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, ni ceux de 1996 pour les Territoires du Nord-Ouest)

POPULATION TOTALE D'HOMMES ADULTES	1994	1995	1996
	8 758 700	8 884 601	8 971 968

* Source : Statistique Canada, Direction de la statistique des ménages et du recensement, Division de la démographie

** Les statistiques démographiques des années civiles 1994, 1995 et 1996 sont employées aux fins des données de l'Enquête sur les bureaux de juridiction criminelle pour adultes pour les exercices 1994-1995, 1995-1996 et 1996-1997.

Graphique 2.1A : Hommes adultes traduits en justice, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada



Graphique 2.1B : Hommes adultes traduits en justice, selon la catégorie d'infractions, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada

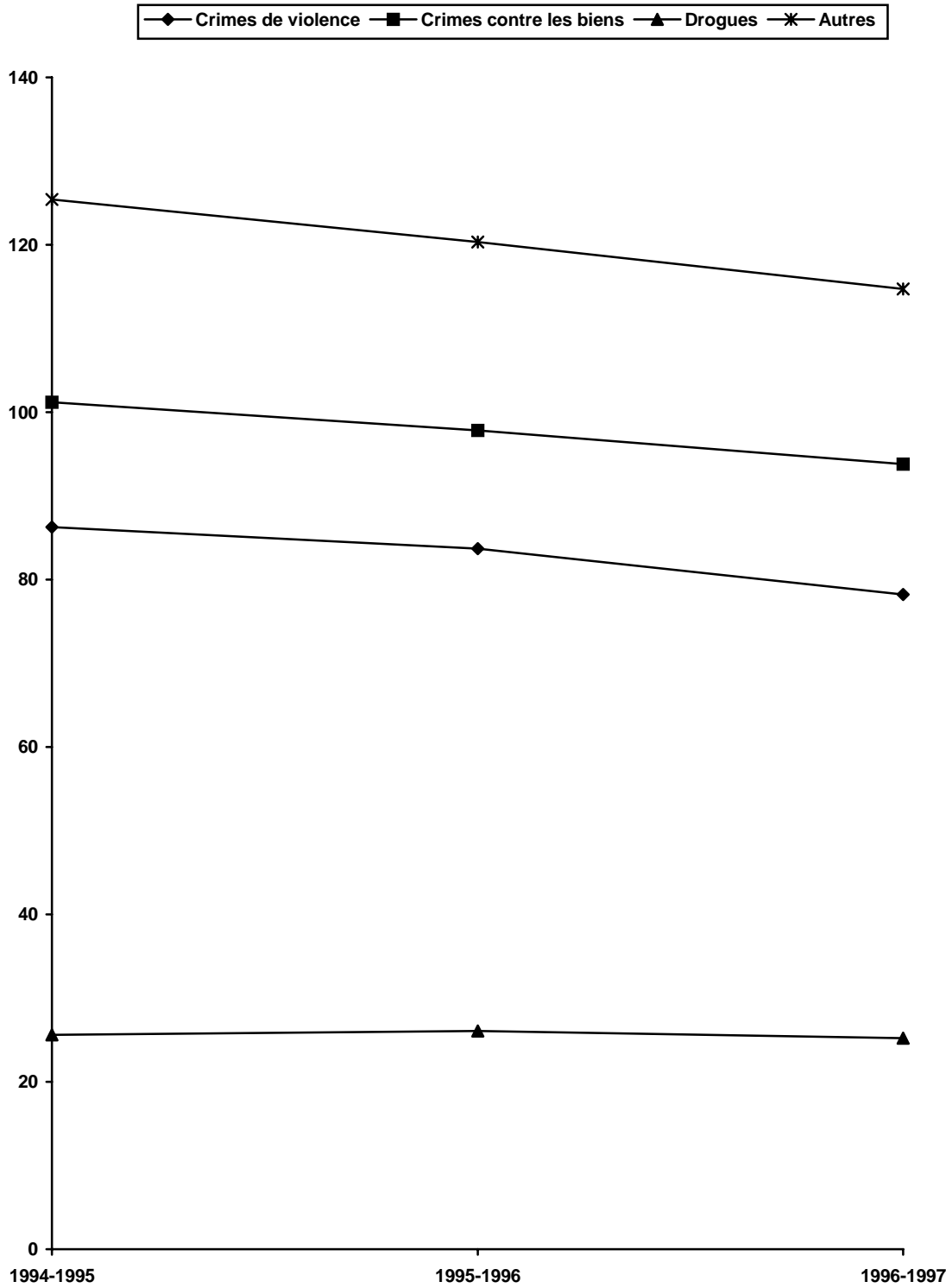


Tableau 2.3 : Hommes adultes traduits en justice*, par région

(Les totaux régionaux ne comprennent pas les chiffres de 1994-1995 et 1995-1996 pour la Colombie-Britannique dans la région du Pacifique, le Manitoba dans la région des Prairies et le Nouveau-Brunswick dans la région de l'Atlantique, ni ceux de 1996-1997 pour les Territoires du Nord-Ouest dans la région des Prairies)

INFRACTIONS	1994-1995		1995-1996		1996-1997	
	Nombre réel	Taux pour ** 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000
ATLANTIQUE						
Crimes de violence	3 599	58,6	4 533	73,8	4 766	77,4
Crimes contre les biens	4 763	77,6	5 852	95,3	5 659	91,9
Drogues***	1 047	17,0	1 460	23,8	1 257	20,4
Autres ****	5 711	93,0	7 119	115,9	7 356	119,5
Atlantique – Total	15 120	246,2	18 964	308,8	19 038	309,2
QUÉBEC						
Crimes de violence	11 540	42,5	12 795	46,5	11 908	42,9
Crimes contre les biens	16 114	59,4	15 433	56,1	14 743	53,1
Drogues	4 381	16,2	5 506	20,0	5 500	19,8
Autres	22 539	83,1	22 321	81,2	20 937	75,4
Québec – Total	54 574	201,2	56 055	203,8	53 088	191,2
ONTARIO						
Crimes de violence	44 925	111,0	41 516	100,7	39 175	93,7
Crimes contre les biens	45 632	112,7	44 364	107,6	43 620	104,3
Drogues	12 919	31,9	12 322	29,9	12 170	29,1
Autres	62 244	153,7	58 105	141,0	55 633	133,0
Ontario - Total	165 720	409,3	156 307	379,2	150 598	360,1
PRAIRIES						
Crimes de violence	15 135	110,5	15 021	108,2	13 827	99,7
Crimes contre les biens	21 879	159,7	20 933	150,7	19 834	143,0
Drogues	3 933	28,7	3 732	26,9	3 610	26,0
Autres	18 945	138,3	18 853	135,8	18 517	135,5
Prairies – Total	59 892	437,2	58 539	421,6	55 788	402,2
PACIFIQUE*****						
Crimes de violence	382	335,1	459	411,2	452	389,0
Crimes contre les biens	252	221,1	300	268,7	283	243,6
Drogues	101	88,6	133	119,1	100	86,1
Autres	368	322,8	455	407,6	439	377,8
Pacifique – Total	1 103	967,6	1 347	1 206,6	1 274	1 096,5
TOTAL	296 409	338,4	291 212	327,9	279 786	311,9

* Source : Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes

** Taux pour une population totale de 10 000 hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)

*** Drogues = Loi sur les stupéfiants et Loi sur les aliments et drogues

**** Autres = Infractions à d'autres lois fédérales et autres infractions

***** Aux fins de la mise des données en graphique, taux pour une population totale de 1 000 hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)

***** Les délits de la route (infractions routières prévues au Code criminel et conduite avec facultés affaiblies) sont exclus

***** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux

Tableau 2.4 : Population d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus), par région

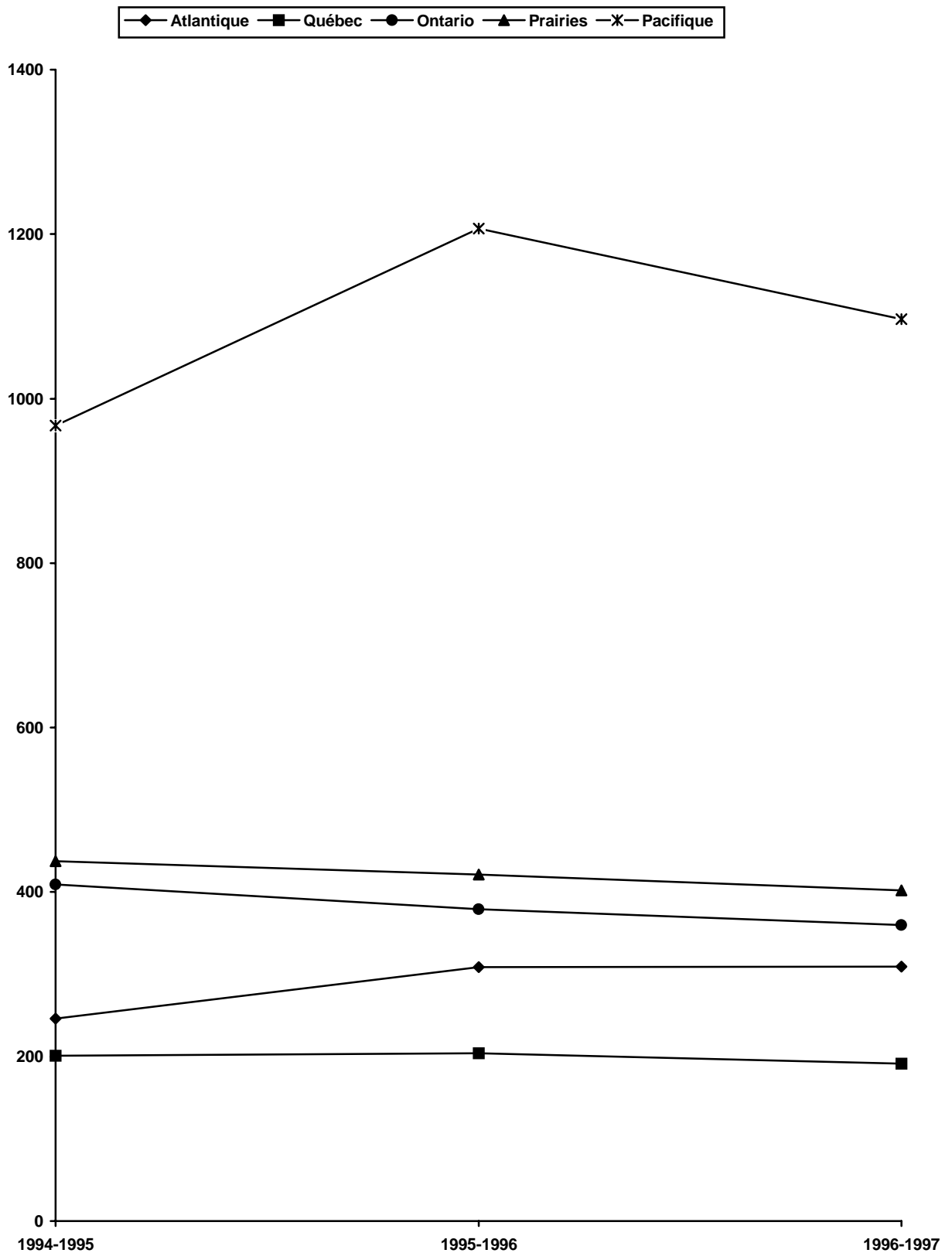
(Les totaux régionaux ne comprennent pas les chiffres de 1994-1995 et 1995-1996 pour la Colombie-Britannique dans la région du Pacifique, le Manitoba dans la région des Prairies et le Nouveau-Brunswick dans la région de l'Atlantique, ni ceux de 1996-1997 pour les Territoires du Nord-Ouest dans la région des Prairies)

POPULATION TOTALE D'HOMEMS ADULTES	1994	1995	1996
Atlantique	614 100	614 165	615 524
Québec	2 713 000	2 748 692	2 776 714
Ontario	4 050 200	4 121 805	4 181 392
Prairies	1 370 000	1 388 776	1 386 719
Pacifique	11 400	11 163	11 619
TOTAL	8 758 700	8 884 601	8 971 968

* Source : Statistique Canada, Direction de la statistique des ménages et du recensement, Division de la démographie

** Les statistiques démographiques des années civiles 1994, 1995 et 1996 sont employées aux fins des données de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour les exercices 1994-1995, 1995-1996 et 1996-1997

Graphique 2.3A : Hommes adultes traduits en justice, pour une population de 10 000 hommes adultes, par région



QUESTION 3 :

LES HOMMES ADULTES PARTICIPENT-ILS À DES ACTIVITÉS CRIMINELLES À UN ÂGE PLUS JEUNE?

Canada

- Dans l'ensemble, les hommes ne participent pas à des activités criminelles à un âge plus jeune, ce dont attestent tant le nombre que le taux d'hommes adultes accusés par la police pour une population de 10 000 hommes adultes.
- La moyenne d'âge de 32 ans enregistrée en 1994-1995 a légèrement augmenté en 1995-1996, passant à 33 ans, pour retomber à 32 ans en 1996-1997.

Régions

- L'examen du nombre proportionnel total d'hommes adultes traduits devant les tribunaux selon le principal chef d'accusation et l'âge révèle ce qui suit :

Région de l'Atlantique : Tendence soutenue selon laquelle plus le groupe d'âge était jeune, plus le taux des hommes adultes traduits en justice était élevé. Le taux des hommes adultes traduits devant les tribunaux pour une population de 10 000 hommes adultes était plus faible en 1994-1995 qu'en 1995-1996 et 1996-1997.

Région du Québec : Tendence soutenue selon laquelle plus le groupe d'âge était jeune, plus le taux des hommes adultes traduits en justice était élevé.

Région de l'Ontario : Tendence soutenue selon laquelle plus le groupe d'âge était jeune, plus le taux des hommes adultes traduits en justice était élevé.

Région des Prairies : Tendence soutenue selon laquelle plus le groupe d'âge était jeune, plus le taux des hommes adultes traduits en justice était élevé.

Région du Pacifique : Tendence soutenue selon laquelle plus le groupe d'âge était jeune, plus le taux des hommes adultes traduits en justice était élevé. Cependant, un taux anormalement élevé d'hommes adultes âgés de 25 à 35 ans ont été traduits devant les tribunaux pour une population de 10 000 hommes adultes en 1995-1996.

Tableau 3.1 : Hommes adultes traduits en justice*, selon l'infraction la plus grave** et l'âge***, Canada

(Le total pour le Canada ne comprend pas les chiffres de 1994-1995 et 1995-1996 pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, ni ceux de 1996-1997 pour les Territoires du Nord-Ouest)

INFRACTIONS	18-24	25-34	35-44	45-54	55+	Inconnu
1994-1995						
Crimes de violence	18 111	26 767	16 621	6 416	3 273	4 393
Crime contre les biens	34 978	27 865	14 312	5 235	2 773	3 477
Drogues ****	7 480	8 710	4 117	853	201	1 020
Autres infractions*****	32 409	36 685	20 575	8 653	4 391	7 094
TOTAL, 1995-1995	92 978	100 027	55 625	21 157	10 638	15 984
Pour 10 000 hommes adultes	794,8	486,3	284,7	148,1	49,5	
1994-1995						
Crimes de violence	17 926	26 285	16 745	6 354	3 157	3 857
Crime contre les biens	34 265	26 671	14 511	5 395	2 633	3 407
Drogues ****	8 130	8 581	4 384	936	228	894
Autres infractions*****	31 172	34 077	21 354	8 975	4 397	6 878
TOTAL, 1995-1996	91 493	95 614	56 994	21 660	10 415	15 036
Pour 10 000 hommes adultes	785,7	471,6	283,9	145,2	47,5	
1996-1997						
Crimes de violence	16 766	24 264	16 744	6 103	2 938	3 313
Crime contre les biens	32 847	25 421	14 974	5 465	2 606	2 826
Drogues ****	8 310	7 844	4 439	1 044	262	738
Autres infractions*****	29 474	32 067	21 692	8 833	4 304	6 513
TOTAL, 1996-1997	87 397	89 596	57 849	21 445	10 110	13 390
Pour 10 000 hommes adultes	756,5	451,8	282,0	138,6	45,2	

* Source : Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes

** Selon l'infraction la plus grave : La règle de l'infraction la plus grave s'applique lorsqu'une cause comporte plus d'une accusation. Toutes les accusations dans une cause sont classées selon une échelle de gravité des infractions. Si au moins deux accusations occupent le même rang dans cette échelle, on prend en compte les renseignements sur le genre de peine. Si le genre de peine est le même, on prend en compte les renseignements sur l'importance de la peine.

*** Âge au moment de la perpétration de l'infraction ayant donné lieu à l'accusation la plus grave

**** Drogues = Lois sur les stupéfiants et Loi sur les aliments et drogues

***** Autres = Infractions à d'autres lois fédérales et autres infractions

***** Taux pour une population totale de 10 000 hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)

***** Les délits de la route (infractions routières prévues au Code criminel et conduite avec facultés affaiblies) sont exclus

***** - Néant ou zéro

Tableau 3.2 : Population d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus) selon l'âge, Canada

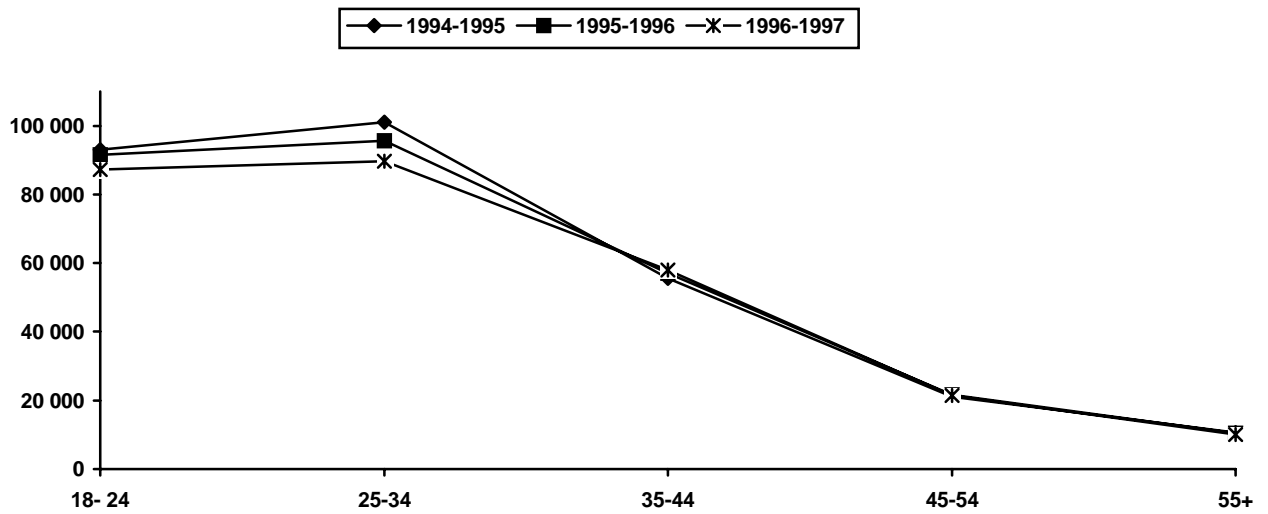
(Le total pour le Canada ne comprend pas les chiffres de 1994 et 1995 pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick ni ceux de 1996 pour les Territoires du Nord-Ouest)

Population adulte	18-24	25-34	35-44	45-54	55+
1994	1 169 800	2 056 800	1 953 800	1 428 600	2 149 700
1995	1 164 419	2 027 555	2 007 205	1 491 938	2 193 484
1996	1 155 212	1 983 118	2 052 140	1 546 745	2 234 753

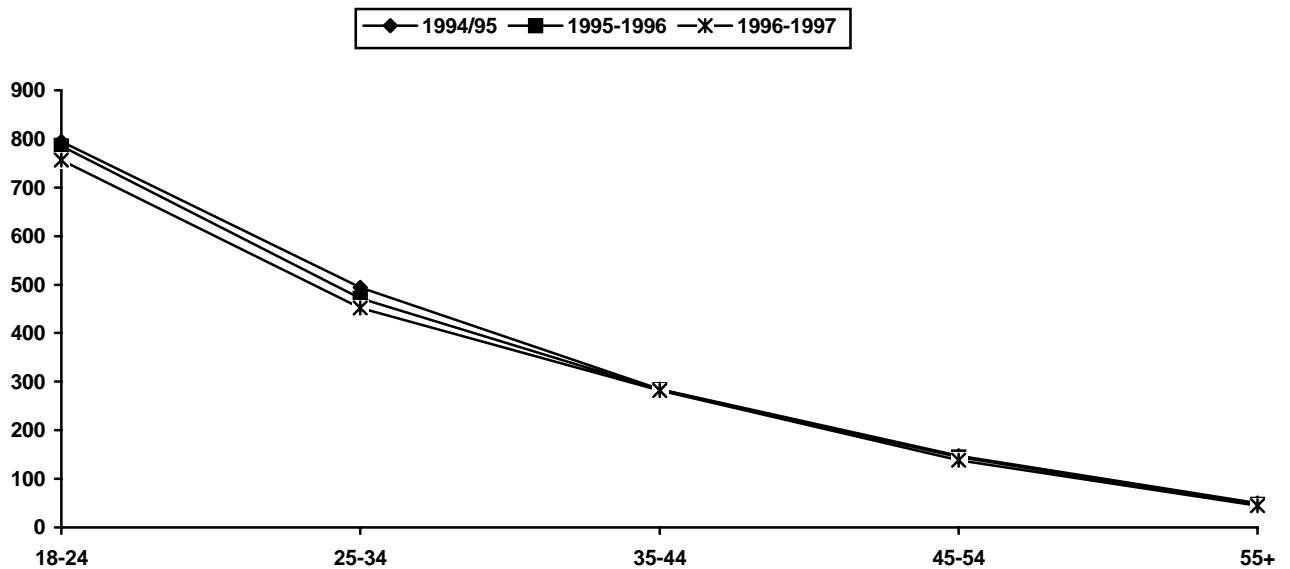
* Source : Statistique Canada, Direction de la statistique des ménages et du recensement, Division de la démographie

** Les statistiques démographiques des années civiles 1994, 1995 et 1996 sont employées aux fins des données de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour les exercices 1994-1995, 1995-1996 et 1996-1997

Graphique 3.1A : Hommes adultes traduits en justice, selon l'infraction la plus grave et l'âge, Canada



Graphique 3.1B : Hommes adultes traduits en justice, pour une population de 10 000 hommes adultes, selon l'infraction la plus grave et l'âge, Canada



	1994-1995	1995-1996	1996-1997
ÂGE MOYEN	32	33	32

Tableau 3.3 : Hommes adultes traduits en justice*, selon l'infraction la plus grave et l'âge***, par région**

(Les totaux régionaux ne comprennent pas les chiffres de 1994-1995 et 1995-1996 pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, ni ceux de 1996-1997 pour les Territoires du Nord-Ouest)

INFRACTIONS	18-24	25-34	35-44	45-54	55+	Inconnu
ATLANTIQUE						
1994-1995	5 086	4 898	2 809	1 289	819	421
Pour 10 000 H.A.	540,1	346,6	200,8	129,4	54,7	
1995-1996	6 307	6 043	3 679	1 606	822	504
Pour 10 000 H.A.	697,9	448,0	276,1	154,1	54,4	
1996-1997	5 995	5 973	4 047	1 799	794	427
Pour 10 000 H.A.	692,6	450,9	300,8	165,7	51,7	
QUÉBEC						
1994-1995	16 081	19 138	10 853	4 300	1 947	2 255
Pour 10 000 H.A.	470,0	312,6	174,3	92,1	29,6	
1995-1996	15 959	19 029	11 640	4 560	2 085	2 782
Pour 10 000 H.A.	464,4	311,7	183,3	93,8	31,0	
1996-1997	15 380	17 667	11 255	4 440	1 946	2 401
Pour 10 000 H.A.	445,1	297,7	174,2	88,3	28,3	
ONTARIO						
1994-1995	49 739	55 013	30 883	11 529	6 025	12 429
Pour 10 000 H.A.	920,4	565,8	356,3	176,7	60,2	
1995-1996	47 976	49 903	30 466	11 390	5 554	11 021
Pour 10 000 H.A.	895,7	520,1	336,5	167,1	53,4	
1996-1997	46 126	47 183	30 870	11 116	5 527	9 799
Pour 10 000 H.A.	869,4	498,1	330,2	156,9	52,1	
PRAIRIES						
1994-1995	21 763	20 535	10 846	3 978	1 817	853
Pour 10 000 H.A.	1 136,4	626,1	337,6	191,9	56,4	
1995-1996	20 916	20 086	10 920	3 994	1 915	708
Pour 10 000 H.A.	1 083,4	627,9	330,4	183,2	58,5	
1996-1997	19 542	18 345	11 352	3 985	1 804	736
Pour 10 000 H.A.	1 022,6	597,3	340,5	177,5	54,6	
PACIFIQUE						
1994-1995	309	443	234	61	30	26
Pour 10 000 H.A.	2 060,0	1 527,6	754,8	277,3	176,5	
1995-1996	335	553	289	110	39	21
Pour 10 000 H.A.	2 349,2	1 977,8	964,9	491,7	228,2	
1996-1997	354	428	325	105	39	27
Pour 10 000 H.A.	2 387,1	1 500,2	1 050,4	441,5	215,4	

* Source : Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes

** Selon l'infraction la plus grave : la règle de l'infraction la plus grave s'applique lorsqu'une cause comporte plus d'une accusation. Toutes les accusations dans une cause sont classées selon une échelle de gravité des infractions. Si au moins deux accusations occupent le même rang dans cette échelle, on prend en compte les renseignements sur le genre de peine. Si le genre de peine est le même, on prend en compte les renseignements sur l'importance de la peine.

*** Âge au moment de la perpétration de l'infraction ayant donné lieu à l'accusation la plus grave

**** H.A. = Hommes adultes

***** Les délits de la route (infractions routières prévues au Code criminel et conduite avec facultés affaiblies) sont exclus

***** -Néant ou zéro

***** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux

Tableau 3.4 : Population d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)*, par région

(Les totaux régionaux ne comprennent pas les chiffres de 1994 et 1995 pour la Colombie-Britannique dans la région du Pacifique, le Manitoba dans la région des Prairies et le Nouveau-Brunswick dans la région de l'Atlantique, ni ceux de 1996 pour les Territoires du Nord-Ouest dans la région des Prairies)

POPULATION D'HOMMES ADULTES	18-24	25-34	35-44	45-54	55+
Atlantique					
1994	94 200	141 300	139 900	99 600	149 600
1995	90 373	134 891	133 261	104 228	151 142
1996	86 557	132 469	134 541	108 554	153 403
Québec					
1994	342 200	612 300	622 700	467 000	658 300
1995	343 668	610 541	635 143	486 082	673 258
1996	345 532	593 443	646 271	502 717	688 751
Ontario					
1994	540 400	972 300	866 800	652 500	1 018 200
1995	535 623	959 445	905 321	681 435	1 039 981
1996	530 530	947 197	934 861	708 544	1 060 260
Prairies					
1994	191 500	328 000	321 300	207 300	321 900
1995	193 059	319 882	330 485	217 956	327 394
1996	191 110	307 156	333 373	224 552	330 528
Pacifique					
1994	1 500	2 900	3 100	2 200	1 700
1995	1 426	2 796	2 995	2 237	1 709
1996	1 483	2 853	3 094	2 378	1 811

* Source : Statistique Canada, Direction de la statistique des ménages et du recensement

** Les statistiques démographiques des années civiles 1994, 1995 et 1996 sont employées aux fins des données de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour les exercices 1994-1995, 1995-1996 et 1996-1997

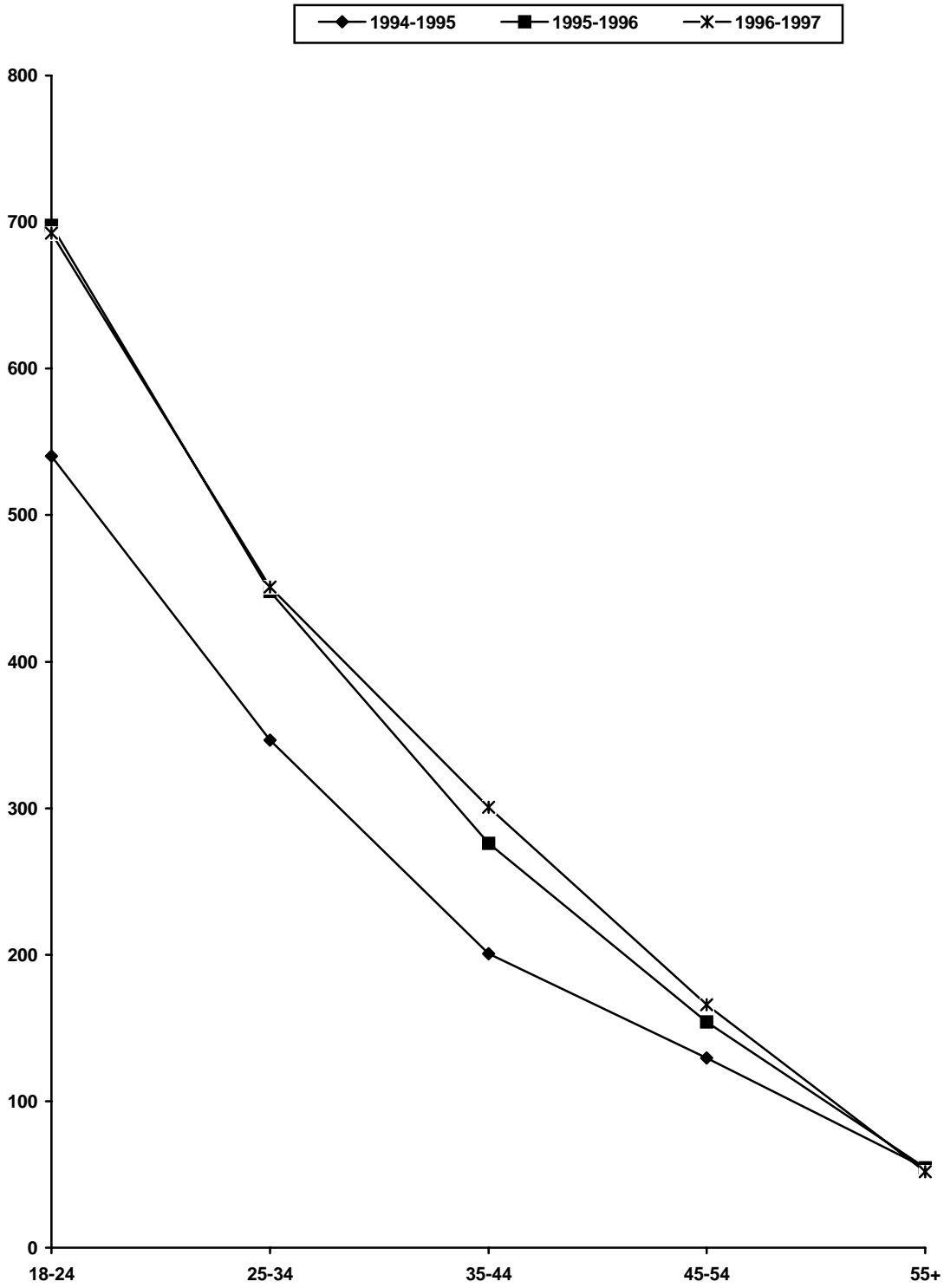
Tableau 3.5 : Moyenne d'âge de la population d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus), par région

(Les totaux régionaux ne comprennent pas les chiffres de 1994 et 1995 pour la Colombie-Britannique dans la région du Pacifique, le Manitoba dans la région des Prairies et le Nouveau-Brunswick dans la région de l'Atlantique, ni ceux de 1996 pour les Territoires du Nord-Ouest dans la région des Prairies)

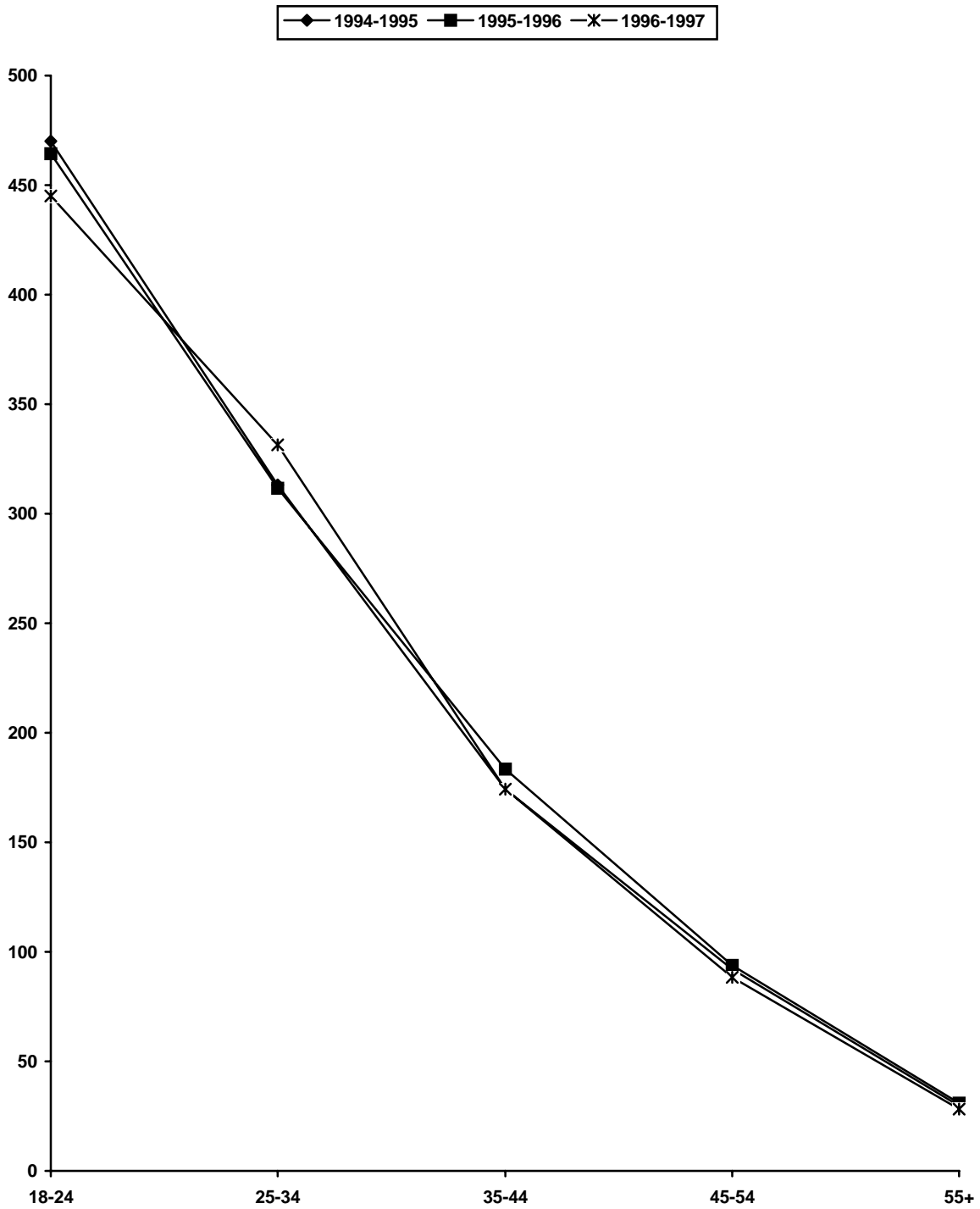
	1994-95	1995-96	1996-97
Atlantique	32	32	32
Québec	33	33	33
Ontario	32	32	32
Prairies	31	31	32
Pacifique	32	32	33

* Source : Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes

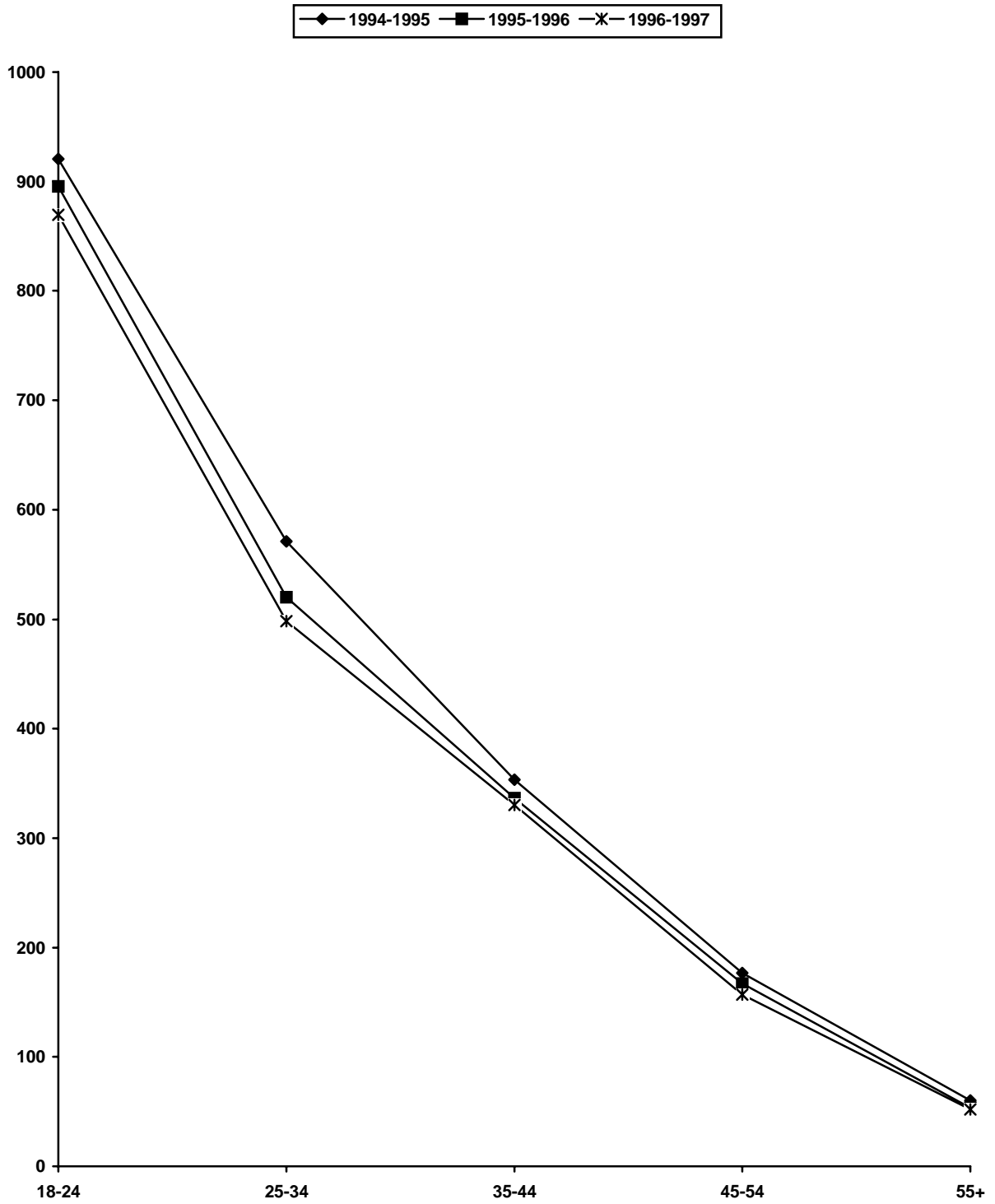
Graphique 3.3A : Hommes adultes traduits en justice, selon l'infraction la plus grave et l'âge, pour une population de 10 000 hommes adultes, région de l'Atlantique



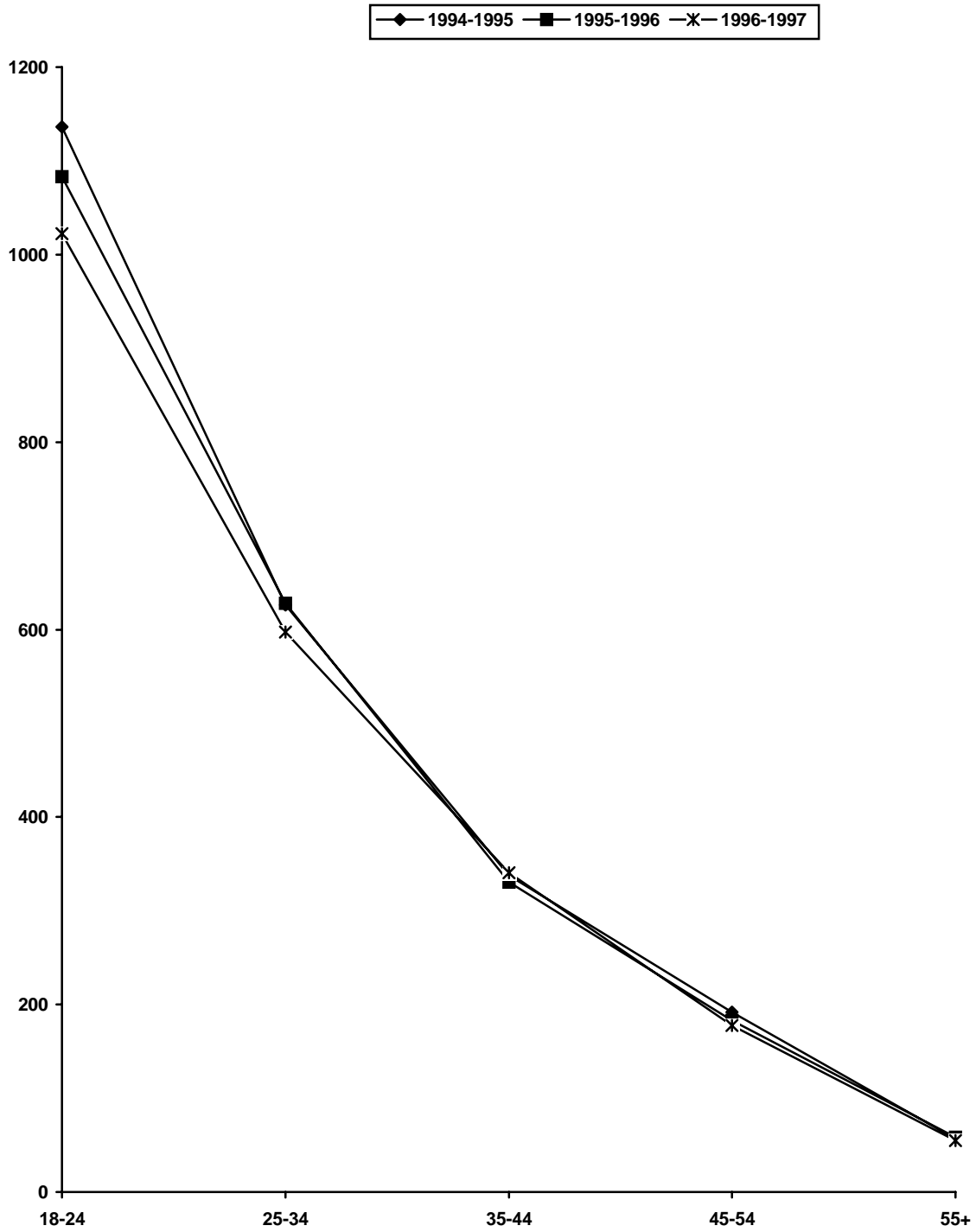
Graphique 3.3B : Hommes adultes traduits en justice, selon l'infraction la plus grave et l'âge, pour une population de 10 000 hommes adultes, région du Québec



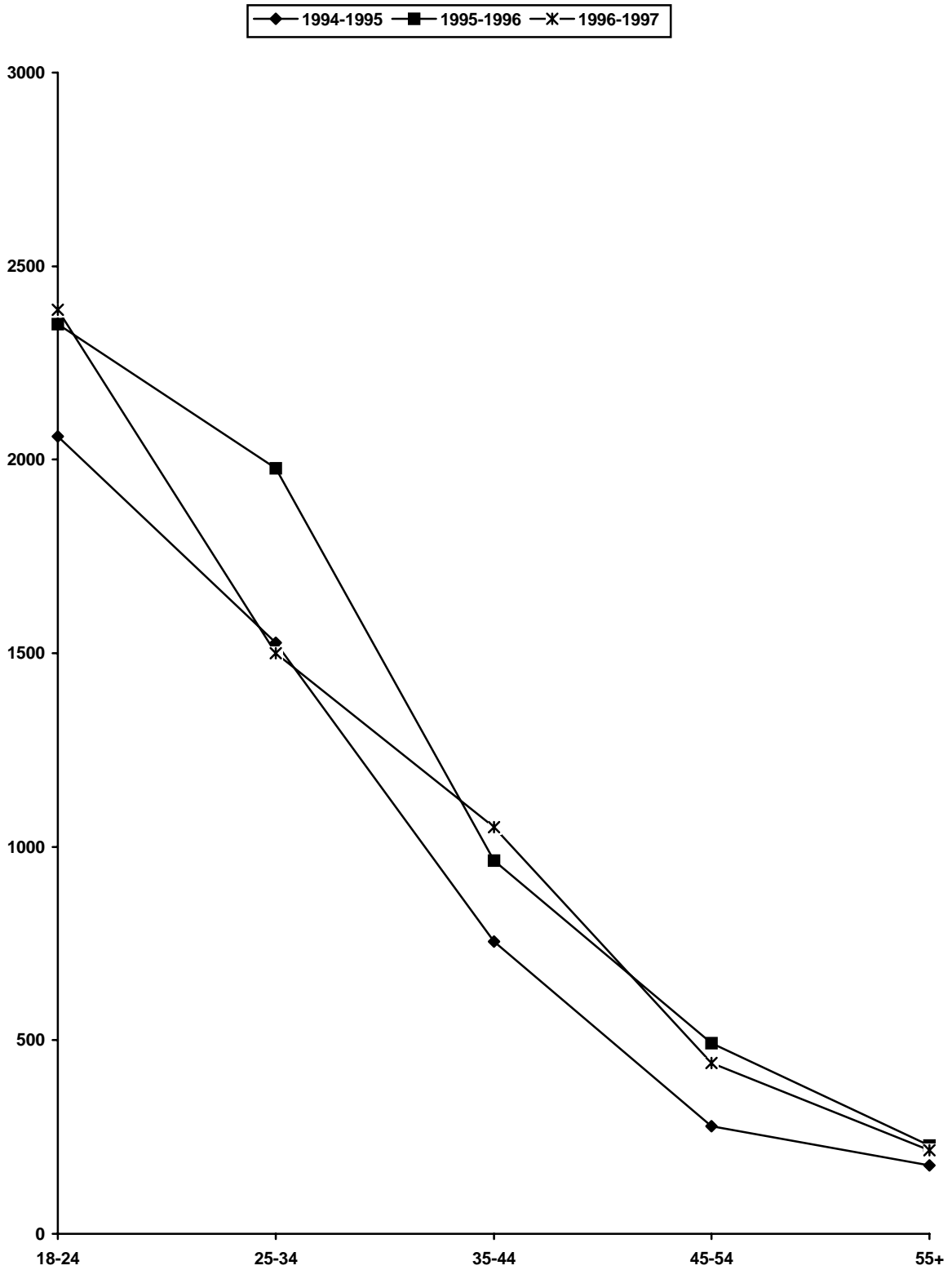
Graphique 3.3C : Hommes adultes traduits en justice, selon l'infraction la plus grave et l'âge, pour une population de 10 000 hommes adultes, région de l'Ontario



Graphique 3.3D : Hommes adultes traduits en justice, selon l'infraction la plus grave et l'âge, pour une population de 10 000 hommes adultes, région des Prairies



Graphique 3.3E : Hommes adultes traduits en justice, selon l'infraction la plus grave et l'âge, pour une population de 10 000 hommes adultes, région du Pacifique



QUESTION 4 :

LES HOMMES ADULTES ONT-ILS DAVANTAGE RECOURS À LA VIOLENCE?

Canada

Déclaration uniforme de la criminalité :

- Dans l'ensemble, il y a eu une légère tendance à la baisse. Depuis 1992, le taux national de crimes de violence commis par les hommes adultes est passé de 107 à 88 pour 10 000 hommes adultes.
- Selon la catégorie d'infractions, le taux d'homicides est demeuré relativement stable, fluctuant entre 0,5 et 0,3 pour 10 000 délinquants adultes au cours de la période de six ans à l'étude.
- Le taux de tentatives de meurtre est demeuré stable, fluctuant entre 0,7 et 0,5 pour une population de 10 000 hommes adultes pendant la période de six ans à l'étude.
- Le taux d'agressions sexuelles et autres infractions d'ordre sexuel a légèrement augmenté de 1992 à 1993, puis baissé progressivement jusqu'en 1997.
- Dans l'ensemble, le taux des agressions non sexuelles a enregistré une baisse de 1992 à 1997.
- Le taux d'enlèvements est demeuré relativement stable de 1992 à 1997.
- Dans l'ensemble, le taux de vols qualifiés a diminué de 1992 à 1997.
- Les taux les plus élevés d'accusations d'infractions avec violence ont été enregistrés pour les agressions non sexuelles, les agressions sexuelles et autres infractions d'ordre sexuel, le vol qualifié, la tentative de meurtre, l'homicide et l'enlèvement.

Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes :

- De 1994-1995 à 1996-1997, le nombre d'hommes adultes traduits en justice devant les tribunaux pour adultes pour une infraction avec violence pour une population de 10 000 hommes adultes a connu une baisse.
- Pendant cette même période de trois ans, le taux d'homicides et de tentatives de meurtre est demeuré relativement stable. Les agressions sexuelles et les autres infractions d'ordre sexuel ont diminué de 1994-1995 à 1996-1997. Pour ce qui est des voies de fait graves et des voies de fait simples, les taux ont légèrement baissé de 1994-1995 à 1995-1996. Les vols qualifiés et les enlèvements ont connu une faible hausse de 1994-1995 à 1995-1996. Le taux de rapt est demeuré stable pendant la période de trois ans à l'étude.

Régions

Déclaration uniforme de la criminalité :

- Malgré les variations régionales, on constate une baisse générale du nombre d'hommes adultes accusés par la police d'infractions avec violence.
- Variations régionales : Le taux dans la région de l'Atlantique a baissé de 1992 à 1995, puis est demeuré relativement stable jusqu'en 1997. Dans la région du Pacifique, l'augmentation du taux de 1992 à 1994 a été suivie d'une baisse en 1995, puis d'une stabilité relative jusqu'en 1997. Dans la région des Prairies, le taux a augmenté de 1992 à 1993, puis a accusé une tendance générale à la baisse jusqu'en 1997. Dans la région de l'Ontario, on constate une baisse de 1992 à 1996, puis une légère remontée jusqu'en 1997. Dans la région du Québec, le taux a affiché une baisse de 1992 à 1997.
- La région des Prairies a enregistré le taux le plus élevé pour une population de 10 000 hommes adultes, suivie des régions du Pacifique, de l'Ontario, de l'Atlantique et du Québec.

Tableau 4.1 : Hommes adultes accusés par la police* d'infractions avec violence, Canada

INFRACTION	1992		1993		1994		1995		1996		1997	
	Nombre réel	Taux pour** 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000
Homicide	495	0,5	440	0,4	378	0,3	440	0,4	392	0,4	324	0,3
Tentative de meurtre	710	0,7	610	0,6	553	0,5	645	0,6	563	0,5	565	0,5
Agression sexuelle et autres infractions d'ordre sexuel***	12 438	11,9	12 965	12,1	11 612	10,7	10 009	9,1	9 232	8,3	8 739	7,7
Agression non sexuelle****	90 097	85,9 8,6	93 056	86,7 8,7	91 184	84,2 8,4	85 654	77,8 7,8	82 562	74,0 7,4	84 181	74,5 7,5
Rapt	177	0,2	175	0,2	156	0,1	151	0,1	108	0,1	111	0,1
Vol qualifié	7 751	7,4	6 894	6,4	6 196	5,7	5 905	5,4	6 240	5,6	5 691	5,0
TOTAL	111 668	106,6	114 140	106,4	110 079	101,5	102 804	93,4	99 097	88,9	99 611	88,1

* Source : Déclaration uniforme de la criminalité

** Taux pour une population totale de 10 000 hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)

*** Il peut y avoir une différence par rapport à l'année précédente parce que cette définition en 1986 ne comprend pas la catégorie viol/attentat à la pudeur; toutefois, cette différence sera vraisemblablement négligeable

**** Aux fins de la mise des données en graphique, taux pour une population totale de 1 000 hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)

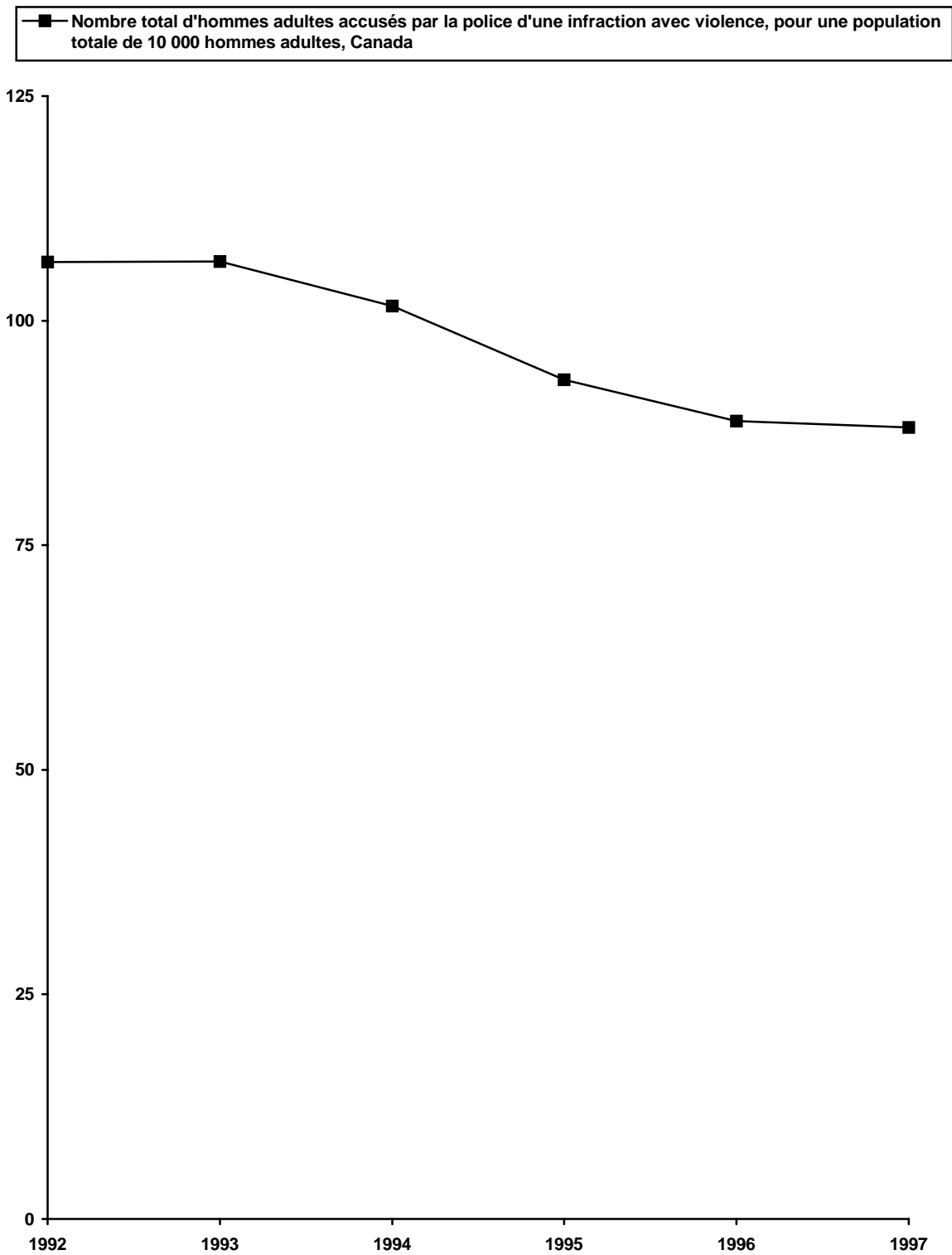
***** Les délits de la route (infractions routières prévues au Code criminel et conduite avec facultés affaiblies) sont exclus

Tableau 4.2 : Population totale d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)*, Canada

POPULATION TOTALE D'HOMMES ADULTES	1992	1993	1994	1995	1996	1997
	10 487 200	10 712 100	10 833 300	11 004 228	11 155 618	11 305 795

* Source : Statistique Canada, Direction de la statistique des ménages et du recensement, Division de la démographie

Graphique 4.1A : Nombre total d'hommes adultes accusés par la police d'infractions avec violence, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada



Graphique 4.1B : Hommes adultes accusés par la police d'infractions avec violence pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada

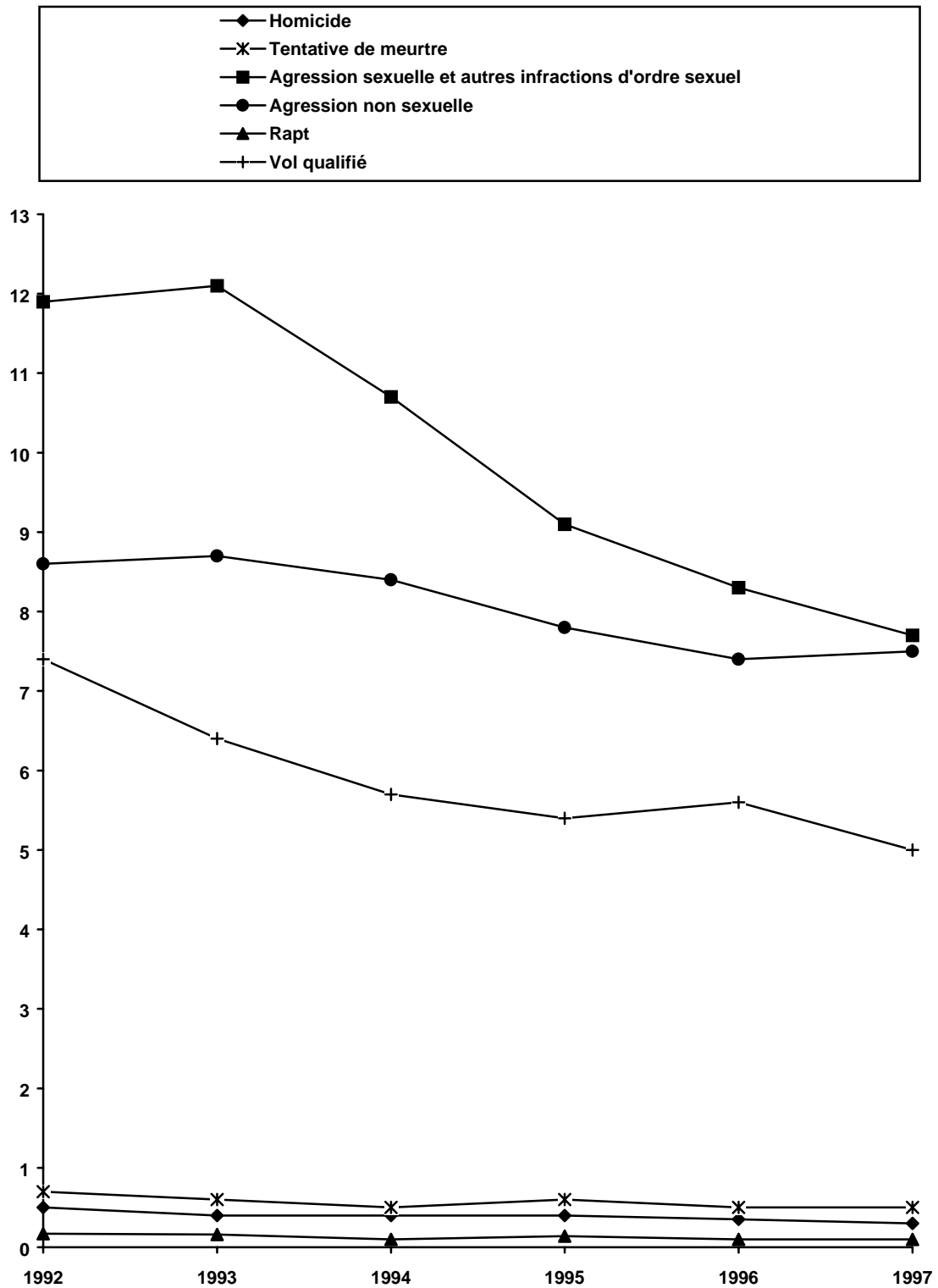


Tableau 4.3 : Hommes adultes accusés par la police* d'infractions avec violence, par région

INFRACTIONS	1992		1993		1994		1995		1996		1997	
	Nombre réel	Taux pour** 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000
ATLANTIQUE												
Homicide	28	0,3	30	0,3	31	0,4	27	0,3	27	0,3	22	0,2
Tentative de meurtre	16	0,2	19	0,2	18	0,2	18	0,2	18	0,2	21	0,2
Agression sexuelle et autres infractions d'ordre sexuel	1 310	15,0	1 365	15,4	1 143	12,7	933	10,4	904	10,0	886	9,8
Agression non sexuelle*****	6 338	7,3	6 256	7,1	6 016	6,7	5 502	6,1	5 655	6,3	5 583	6,2
Rapt	9	0,1	13	0,5	6	0,1	3	0,03	4	0,04	8	0,1
Vol qualifié	279	3,2	231	2,6	238	2,7	219	2,4	288	3,2	237	2,6
TOTAL	7 980	91,5	7 914	89,1	7 452	83,1	6 702	74,6	6 896	76,5	6 757	74,6
QUÉBEC												
Homicide	106	0,4	98	0,4	68	0,3	93	0,3	95	0,3	66	0,2
Tentative de meurtre	217	0,8	208	0,8	186	0,7	191	0,7	172	0,6	147	0,5
Agression sexuelle et autres infractions d'ordre sexuel	2 053	7,7	1 932	7,2	1 728	6,4	1 484	5,4	1 375	5,0	1 230	4,4
Agression non sexuelle*****	17 573	6,6	17 616	6,5	17 254	6,4	15 644	5,7	15 122	5,5	13 511	48,3
Rapt	38	0,1	29	0,1	26	0,1	29	0,1	17	0,1	11	0,04
Vol qualifié	2 868	10,8	2 360	8,8	2 035	7,5	1 859	6,8	1 914	6,9	1 592	5,7
TOTAL	22 855	86,1	22 243	82,7	21 297	78,5	19 300	70,2	18 695	67,3	16 557	59,1
ONTARIO												
Homicide	161	0,4	150	0,4	120	0,3	133	0,3	113	0,3	101	0,2
Tentative de meurtre	206	0,5	166	0,4	211	0,5	231	0,6	194	0,5	183	0,4
Agression sexuelle et autres infractions d'ordre sexuel	4 368	11,1	4 649	11,6	4 202	10,4	3 478	8,4	3 030	7,2	2 808	6,6
Agression non sexuelle*****	35 106	8,9	35 088	8,7	33 771	8,3	32 097	7,8	29 098	7,0	30 995	7,3
Rapt	64	0,2	59	0,2	66	0,2	48	0,1	36	0,1	36	0,1
Vol qualifié	2 364	6,0	2 090	5,2	1 726	4,3	1 778	4,3	1 651	3,9	1 740	4,1
TOTAL	42 269	107,7	42 202	105,2	40 096	99,0	37 765	91,6	34 122	81,6	35 863	84,4
PRAIRIES												
Homicide	124	0,7	94	0,5	97	0,5	101	0,6	107	0,6	75	0,4
Tentative de meurtre	164	1,0	146	0,8	69	0,4	117	0,6	91	0,5	105	0,6
Agression sexuelle et autres infractions d'ordre sexuel	2 866	16,6	2 948	16,7	2 587	14,5	2 262	12,5	2 346	12,9	2 199	11,9
Agression non sexuelle*****	19 366	11,2	20 687	11,7	19 826	11,1	18 738	10,4	18 508	10,1	19 648	10,6
Rapt	48	0,3	47	0,3	36	0,2	41	0,2	33	0,2	33	0,2
Vol qualifié	1 285	7,4	1 223	6,9	1 237	6,9	1 102	6,1	1 207	6,6	1 095	5,9
TOTAL	23 853	137,8	25 145	142,5	23 851	133,9	22 361	124,0	22 292	122,1	23 155	124,9
PACIFIQUE												
Homicide	76	0,6	68	0,5	62	0,5	86	0,6	50	0,3	60	0,4
Tentative de meurtre	107	0,8	71	0,5	69	0,5	88	0,6	88	0,6	109	0,7
Agression sexuelle et autres infractions d'ordre sexuel	1 841	14,1	2 071	15,3	1 952	14,0	1 852	12,9	1 577	10,7	1 616	10,8
Agression non sexuelle*****	11 714	9,0	13 409	9,9	14 317	10,3	13 673	9,5	14 179	9,6	14 444	96,2
Rapt	18	0,1	27	0,2	23	0,2	30	0,2	18	0,1	23	0,2
Vol qualifié	955	7,3	990	7,3	960	6,9	947	6,6	1 180	8,0	1 027	6,8
TOTAL	14 711	112,6	16 636	122,7	17 383	125,0	16 676	116,4	17 092	116,2	17 279	115,1
TOTAL	111 668	106,6	114 140	106,4	110 079	101,5	102 804	93,4	99 097	88,9	99 611	88,1

* Source : Déclaration uniforme de la criminalité

** Taux pour une population de 10 000 hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)

*** - Néant ou zéro

**** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux

***** Taux pour une population de 10 000 hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)

Tableau 4.4 : Population totale d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)*, Canada

POPULATION TOTALE						
D'HOMMES						
ADULTES	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Atlantique	871 900	888 500	896 900	898 491	901 606	905 672
Québec	2 653 300	2 690 100	2 713 100	2 748 692	2 776 714	2 799 215
Ontario	3 924 800	4 013 000	4 050 300	4 121 805	4 181 392	4 246 682
Prairies	1 730 900	1 764 900	1 781 700	1 802 638	1 825 198	1 853 545
Pacifique	1 306 300	1 355 600	1 391 300	1 432 602	1 470 708	1 500 681
TOTAL	10 487 200	10 712 100	10 833 300	11 004 228	11 155 618	11 305 795

* Source : Statistique Canada, Direction de la statistique des ménages et du recensement, Division de la démographie

Graphique 4.4A : Hommes adultes accusés par la police d'infractions avec violence, pour une population de 10 000 hommes adultes, par région

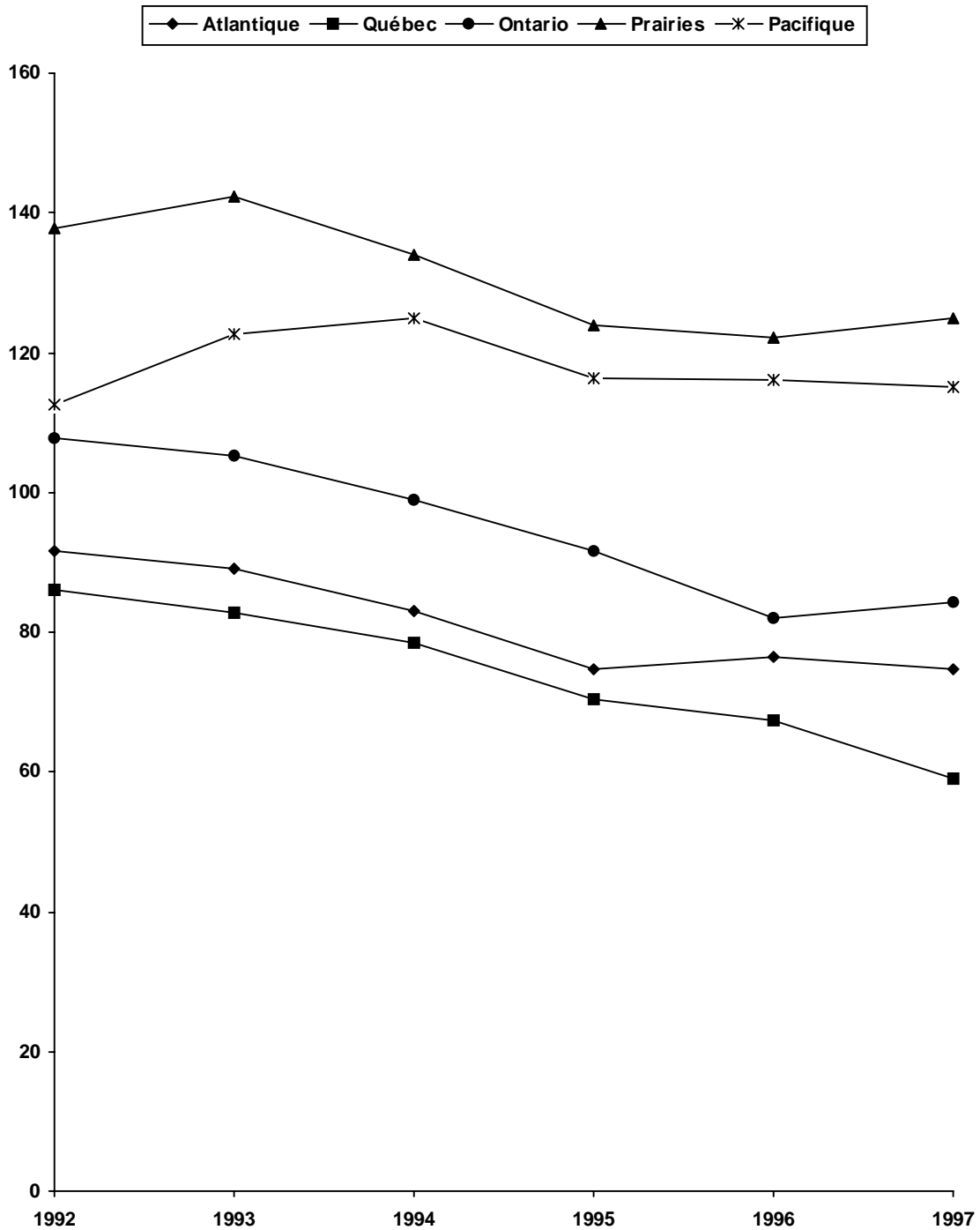


Tableau 4.5 : Hommes adultes traduits en justice* pour infraction avec violence, Canada

(Le total pour le Canada ne comprend pas les chiffres de 1994-1995 et 1995-1996 pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, ni ceux de 1996-1997 pour les Territoires du Nord-Ouest)

INFRACTION	1994/1995		1995/1996		1996/1997	
	Nombre réel	Taux pour** 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000	Nombre réel	Taux pour 10 000
Homicide***	371	0,4	377	0,4	375	0,4
Tentative de meurtre	342	0,4	351	0,4	348	0,4
Agression sexuelle et autres infractions d'ordre sexuel	8 621	9,8	8 072	9,1	7 218	8,0
Voies de fait graves et voies de fait simple****	62 465	7,1	61 504	6,9	58 049	6,5
Rapt	99	0,1	88	0,1	67	0,1
Enlèvement	259	0,3	286	0,3	326	0,4
Vol qualifié	3 424	3,9	3 646	4,1	3 745	4,2
TOTAL	75 581	86,3	74 324	83,6	70 128	78,1

* Source : Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes

** Taux pour une population totale de 10 000 hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)

*** Les catégories d'infractions comprennent :

Homicide : Meurtre au premier degré, meurtre au deuxième degré, homicide involontaire coupable, infanticide; **tentative de meurtre** : tentative de meurtre; **agression sexuelle et autres infractions d'ordre sexuel** : agression sexuelle grave, agression sexuelle armée, infraction de lésions corporelles, menaces à une tierce personne, contacts sexuels, incitation à des contacts sexuels, exploitation sexuelle, inceste, bestialité; **voies de fait graves et voies de fait de simples** : voies de fait graves (de niveau 3), agression armée ou infraction de lésions corporelles (de niveau 2), décharger une arme à feu intentionnellement, infraction illégale de lésions corporelles, voies de fait contre un agent de police ou un agent de la paix, voies de fait de niveau 1; **rapt** : rapt d'une personne de moins de seize ans, rapt d'une personne de moins de 14 ans, rapt en contravention d'une ordonnance de garde, rapt en l'absence d'une ordonnance de garde; **enlèvement** : enlèvement, séquestration, prise d'otage; **vol qualifié** : vol qualifié avec arme à feu, avec autre arme offensive, autre vol qualifié. Note : Étant donné d'éventuelles différences dans les définitions des crimes de violence, d'après l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité employés aux fins du présent rapport, les comparaisons des tableaux et graphiques ci-inclus doivent être d'ordre général.

**** Aux fins de la mise des données en graphique, taux pour une population totale de 1 000 hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)

Tableau 4.6 : Population d'hommes adultes (âgés de 18 ans et plus)*, Canada

(Le total pour le Canada ne comprend pas les chiffres de 1994 et 1995 pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, ni ceux de 1996 pour les Territoires du Nord-Ouest)

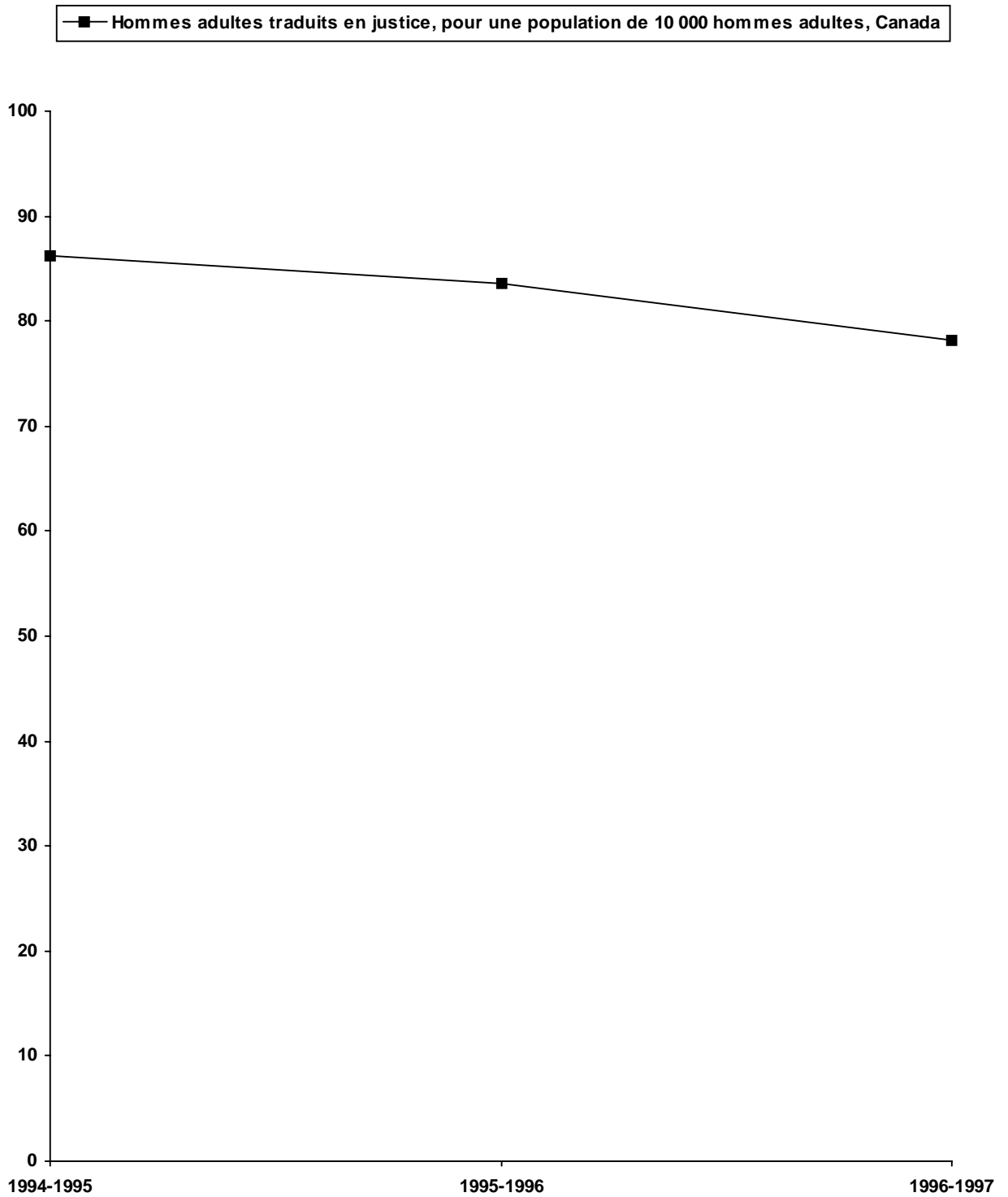
POPULATION TOTALE D'HOMMES ADULTES

	1994	1995	1996
	8 758 700	8 884 601	8 971 968

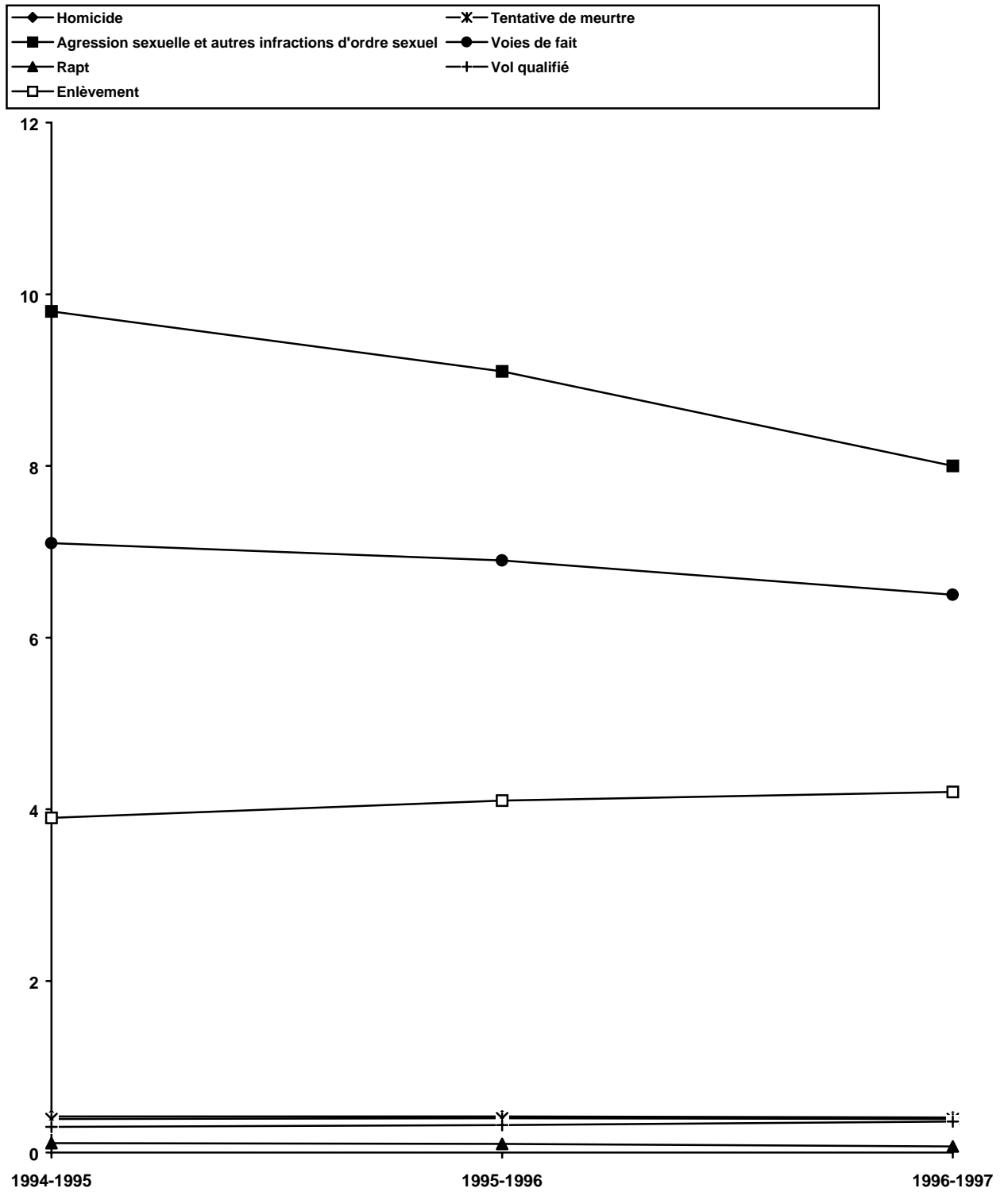
* Source : Statistique Canada, Direction de la statistique des ménages et du recensement, Division de la démographie

** Les statistiques démographiques des années civiles 1994, 1995 et 1996 sont employées aux fins des données de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour les exercices 1994-1995, 1995-1996 et 1996-1997

Graphique 4.5A : Nombre total d'hommes adultes traduits en justice pour infraction avec violence, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada



Graphique 4.5B : Nombre d'hommes adultes traduits en justice pour infraction avec violence, pour une population de 10 000 hommes adultes, Canada



QUESTION 5 :

LES HOMMES ADULTES SE VOIENT-ILS IMPOSER DES PEINES PLUS SÉVÈRES?

Canada

- Dans le cas de la peine la plus sévère, soit l'incarcération, et de la peine se situant au deuxième rang par ordre de sévérité, soit la probation, les taux sont demeurés relativement stables de 1994-1995 à 1996-1997. Pour ce qui est des peines d'amendes, des cas de restitution et des peines dans la catégorie «autre», leur nombre s'est aussi maintenu de 1994-1995 à 1996-1997. Le nombre de peines dans la catégorie «inconnue», relativement stable de 1994-1995 à 1995-1996, a augmenté sensiblement en 1996-1997.

Régions

Région de l'Atlantique : Augmentation considérable des peines d'incarcération de 1994-1995 à 1995-1996, suivie d'une baisse en 1996-1997 jusqu'à un niveau légèrement supérieur à celui de 1994-1995. Légère baisse des peines de probation de 1994-1995 à 1995-1996, suivie d'une faible reprise en 1996-1997. Le nombre de peines d'amende a baissé, puis s'est stabilisé alors que le nombre de cas de restitution est demeuré relativement stable pendant toute la période de trois ans à l'étude. Dans le cas des peines dans la catégorie «autre», on constate une baisse de 1994-1995 à 1995-1996, puis une hausse en 1996-1997.

Région du Québec : Stabilité relative des peines d'incarcération, des peines de probation et des cas de restitution de 1994-1995 à 1996-1997. Léger fléchissement des peines d'amende et stabilité du taux des peines dans la catégorie «autre» de 1994-1995 à 1995-1996, suivie d'une reprise en 1996-1997.

Région de l'Ontario : Stabilité relative des peines d'incarcération et d'amende. Stabilité relative des peines de probation de 1994-1995 à 1995-1996, suivie d'une augmentation en 1996-1997. Stabilité des cas de restitution de 1994-1995 à 1995-1996, suivie d'une faible hausse en 1996-1997. Stabilité des peines dans la catégorie «autre» de 1994-1995 à 1995-1996, suivie d'une vive montée en 1996-1997.

Région des Prairies : Stabilité relative du taux des peines d'incarcération de 1994-1995 à 1995-1997. Faible augmentation des cas de restitution de 1994-1995 à 1995-1996, suivie d'une légère baisse en 1996-1997. Les peines d'amende ont augmenté et les peines de probation ont diminué de 1994-1995 à 1995-1996, puis ces taux se sont stabilisés en 1996-1997. Dans l'ensemble, les taux des peines dans la catégorie «autre» sont demeurés stables de 1994-1995 à 1996-1997.

Région du Pacifique : Stabilité relative du nombre de cas de restitution de 1994-1995 à 1996-1997. Stabilité du taux des amendes de 1994-1995 à 1995-1996, suivie d'une vive montée en 1996-1997. Augmentation marquée des peines dans la catégories «autre» de 1994-1995 à 1995-1996, puis stabilité relative jusqu'en 1996-1997. Croissance du taux des peines d'incarcération de 1994-1995 à 1995-1996, suivie d'une diminution jusqu'en 1996-1997. Baisse sensible des peines de probation de 1994-1995 à 1995-1996, suivie d'une hausse considérable en 1996-1997.

Fréquence d'imposition des peines par ordre décroissant, par région :

Régions de l'Atlantique et des Prairies : Amende, incarcération, probation, autre, restitution
Région du Québec : Probation, amende, incarcération, autre, restitution
Région de l'Ontario : Incarcération, amende, probation, autre, restitution
Région du Pacifique : Incarcération, amende, probation autre, restitution

Tableau 5.1 : Peines imposées aux hommes adultes*, Canada

(Le total pour le Canada ne comprend pas les chiffres de 1994-1995 et 1995-1996 pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, ni ceux de 1996-1997 pour les Territoires du Nord-Ouest)

PEINE**	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Incarcération	66 108	78 806	74 758
Probation	47 102	53 502	56 301
Amende	64 089	79 437	75 917
Restitution	53	193	191
Autre***	2 208	2 689	5 497
Inconnue	6 325	9 041	2 005
TOTAL	185 885	223 668	214 669

* Source : Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes

** Il s'agit dans ce cas de la décision la plus sévère rendue relativement à une personne ou une cause. Lorsqu'une cause comporte plus d'une accusation, la règle suivante s'applique : les peines sont classées par ordre décroissant de sévérité, de la façon suivante : 1) déclaration de culpabilité; 2) renvoi à la cour supérieure; 3) autre (acquiescement pour cause d'aliénation mentale, désistement à l'extérieur de la province); 4) arrêt des procédures; 5) acquiescement, retrait, rejet, libération à l'audience préliminaire; et 6) inconnue. Voici la liste des peines pouvant être infligées, classées par ordre décroissant de sévérité : 1) incarcération; 2) probation; 3) amende; 4) restitution/indemnisation; et 5) autre (libération absolue, libération conditionnelle, condamnation avec sursis, autre)

*** «Autre» peine la plus sévère comprend la libération absolue, la libération conditionnelle, la condamnation avec sursis, l'acquiescement des frais et dépens et la suspension du permis de conduire

Tableau 5.2 Pourcentage de certaines peines imposées aux hommes adultes par rapport à l'ensemble des peines imposées aux hommes adultes*, Canada

(Le total pour le Canada ne comprend pas les chiffres de 1994-1995 et 1995-1996 pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, ni ceux de 1996-1997 pour les Territoires du Nord-Ouest)

% DE PEINES	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Incarcération	36	35	35
Probation	25	24	26
Amende	34	36	35
Restitution	0,03	0,1	0,1
Autre**	2	1	3
Inconnue	3	4	0,9

* Source : Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle

** «Autre» peine la plus sévère comprend la libération absolue, la libération conditionnelle, la condamnation avec sursis, l'acquiescement des frais et dépens et la suspension du permis de conduire

Graphique 5.2A : Pourcentage de certaines peines imposées aux hommes adultes par rapport à l'ensemble des peines imposées aux hommes adultes, Canada

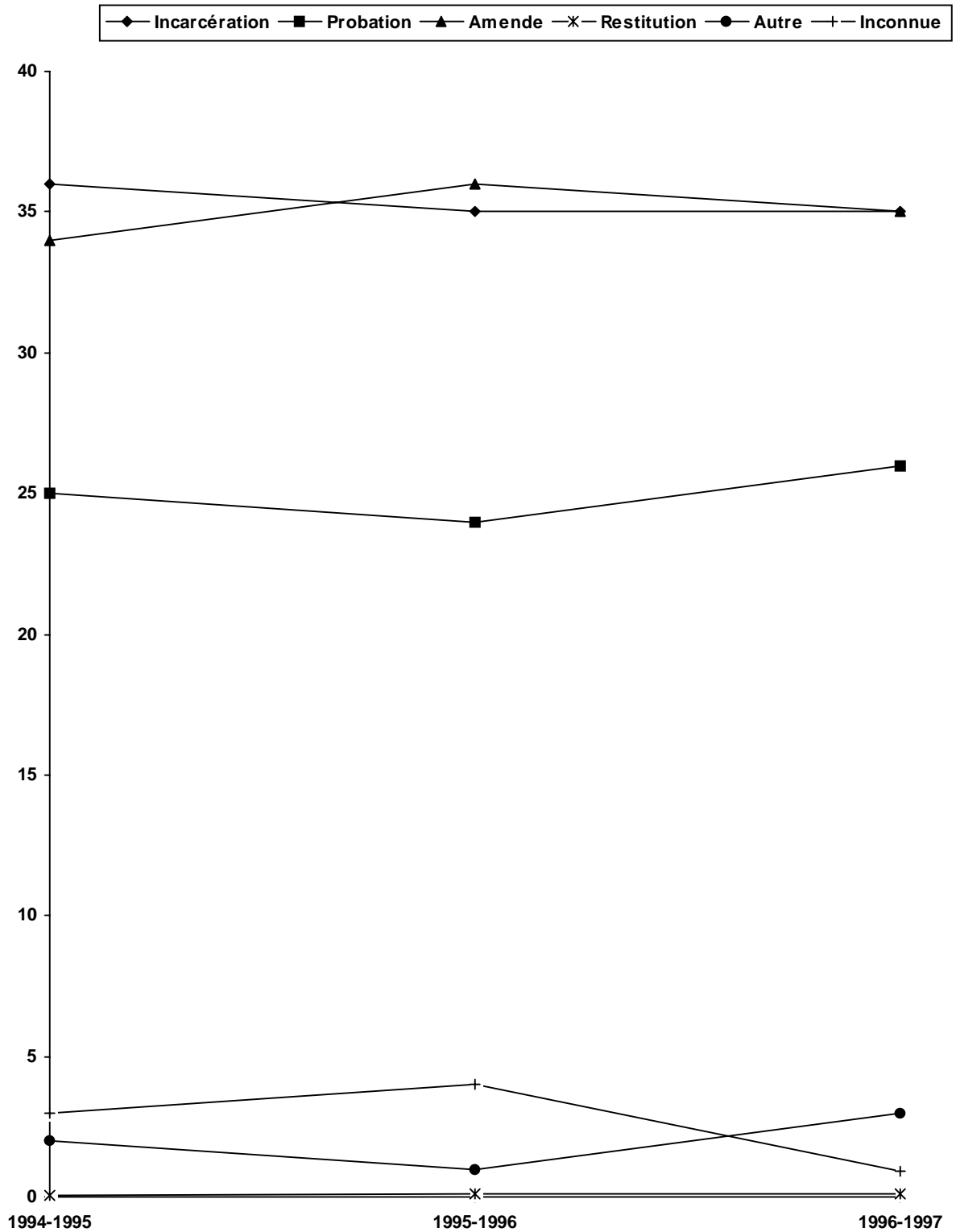


Tableau 5.2 : Peines imposées aux hommes adultes*, par région

(Les totaux régionaux ne comprennent pas les chiffres de 1994-1995 et 1995-1996 pour la Colombie-Britannique dans la région du Pacifique, le Manitoba dans la région des Prairies et le Nouveau-Brunswick dans la région de l'Atlantique, ni ceux de 1986-1987 pour les Territoires du Nord-Ouest dans la région des Prairies)

PEINE**	1994-1995	%***	1995-1996	%	1996-1997	%
ATLANTIQUE						
Incarcération	3 568	25,9	6 404	35,6	4 358	28,8
Probation	2 996	21,7	3 815	21,2	4 080	27,0
Amende	6 716	48,7	7 437	41,4	6 263	41,4
Restitution	7	0,1	6	0,03	21	0,1
Autre****	434	3,1	299	1,7	397	2,6
Inconnue	76	0,6	6	0,03	27	0,2
TOTAL	13 797		17 967		15 146	
QUÉBEC						
Incarcération	12 983	28,8	15 815	31,2	14 819	30,5
Probation	15 705	34,9	17 578	34,7	17 092	35,2
Amende	15 435	34,3	16 279	32,1	15 295	31,5
Restitution	19	0,04	23	0,1	38	0,1
Autre	780	1,7	882	1,7	1 217	2,5
Inconnue	92	0,2	83	0,2	57	0,1
TOTAL	45 014		50 660		48 518	
ONTARIO						
Incarcération	44 414	40,5	40 821	39,2	41 728	40,1
Probation	24 587	22,4	23 530	22,6	26 890	25,8
Amende	34 453	31,4	30 905	29,7	31 668	30,4
Restitution	17	0,02	24	0,02	59	0,1
Autre	410	0,4	322	0,3	2 275	2,2
Inconnue	5 842	5,3	8 523	8,2	1 497	1,4
TOTAL	109 723		104 125		104 115	
PRAIRIES						
Incarcération	4 727	28,9	15 285	30,6	13 396	29,2
Probation	3 564	21,8	8 368	16,8	7 931	17,3
Amende	7 177	43,8	24 509	49,1	22 483	49,0
Restitution	8	0,1	139	0,3	71	0,2
Autre	579	3,5	1 162	2,3	1 580	3,4
Inconnue	315	1,9	429	0,9	424	0,9
TOTAL	16 370		49 892		45 885	
PACIFIQUE						
Incarcération	416	42,4	481	47,0	459	45,7
Probation	250	25,5	211	20,6	308	30,6
Amende	308	31,4	307	30,0	208	20,7
Restitution	2	0,2	1	0,1	2	0,2
Autre	5	0,5	24	2,3	28	2,8
Inconnue	--	--	--	--	--	--
TOTAL	981		1 024		1 005	
TOTAL	185 885		223 668		214 669	

* Source : Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes

** Il s'agit dans ce cas de la décision la plus sévère rendue relativement à une personne ou une cause. Lorsqu'une cause comporte plus d'une accusation, les accusations sont classées par ordre décroissant de sévérité, de la façon suivante : 1) déclaration de culpabilité; 2) renvoi à la cour supérieure; 3) autre (acquiescement pour cause d'aliénation mentale, désistement à l'extérieur de la province); 4) arrêt des procédures; 5) acquiescement, retrait, rejet, libération à l'audience préliminaire; et 6) inconnue. Voici la liste des peines pouvant être infligées, classées par ordre décroissant de sévérité : 1) incarcération; 2) probation; 3) amende; 4) restitution/indemnisation; et 5) autre (libération absolue, libération conditionnelle, condamnation avec sursis, autre).

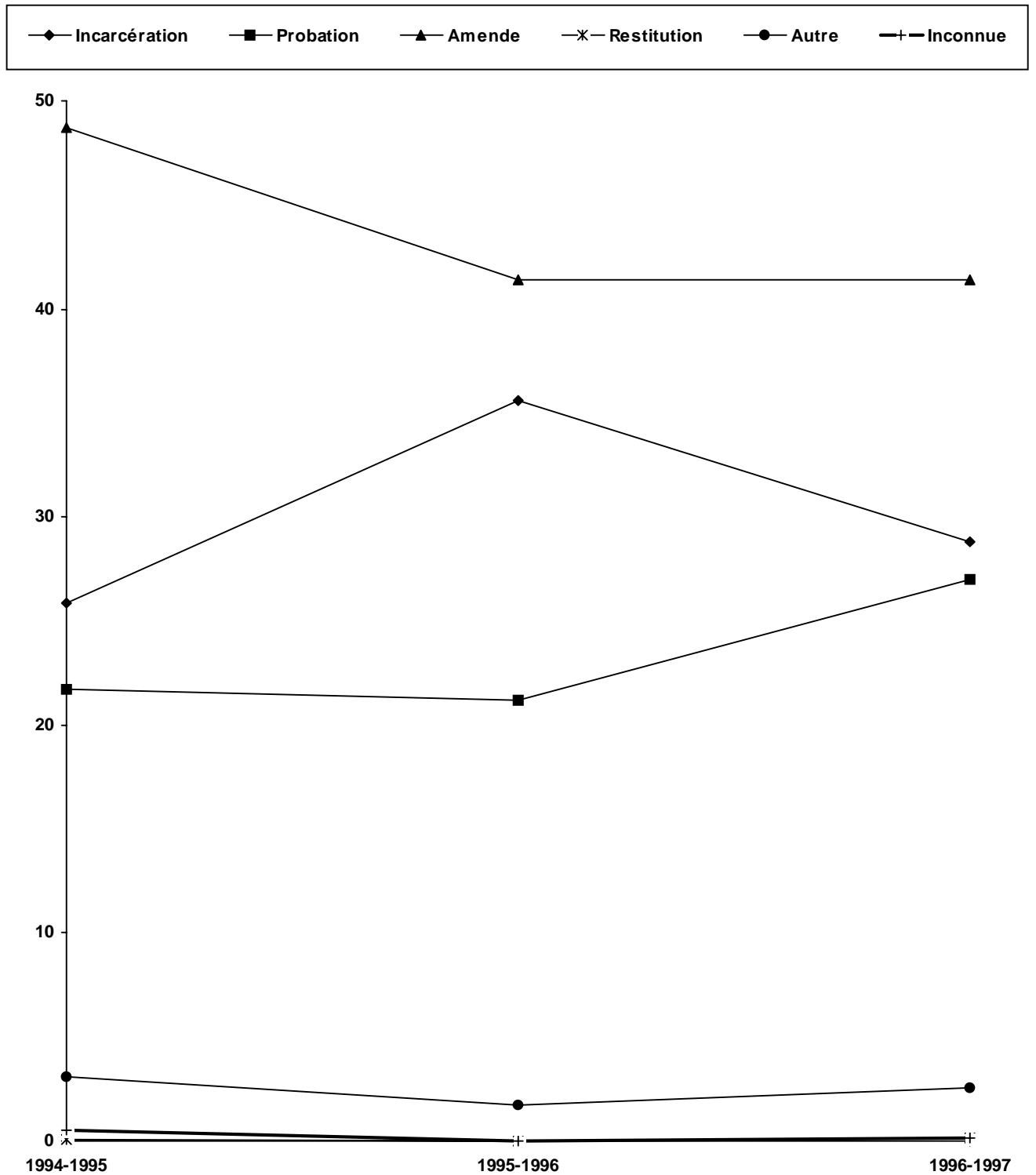
*** Pourcentage de certaines peines imposées aux hommes adultes par rapport à l'ensemble des peines imposées aux hommes adultes

**** «Autre» peine la plus sévère comprend la libération absolue, la libération conditionnelle, la condamnation avec sursis, l'acquiescement des frais et dépens et la suspension du permis de conduire.

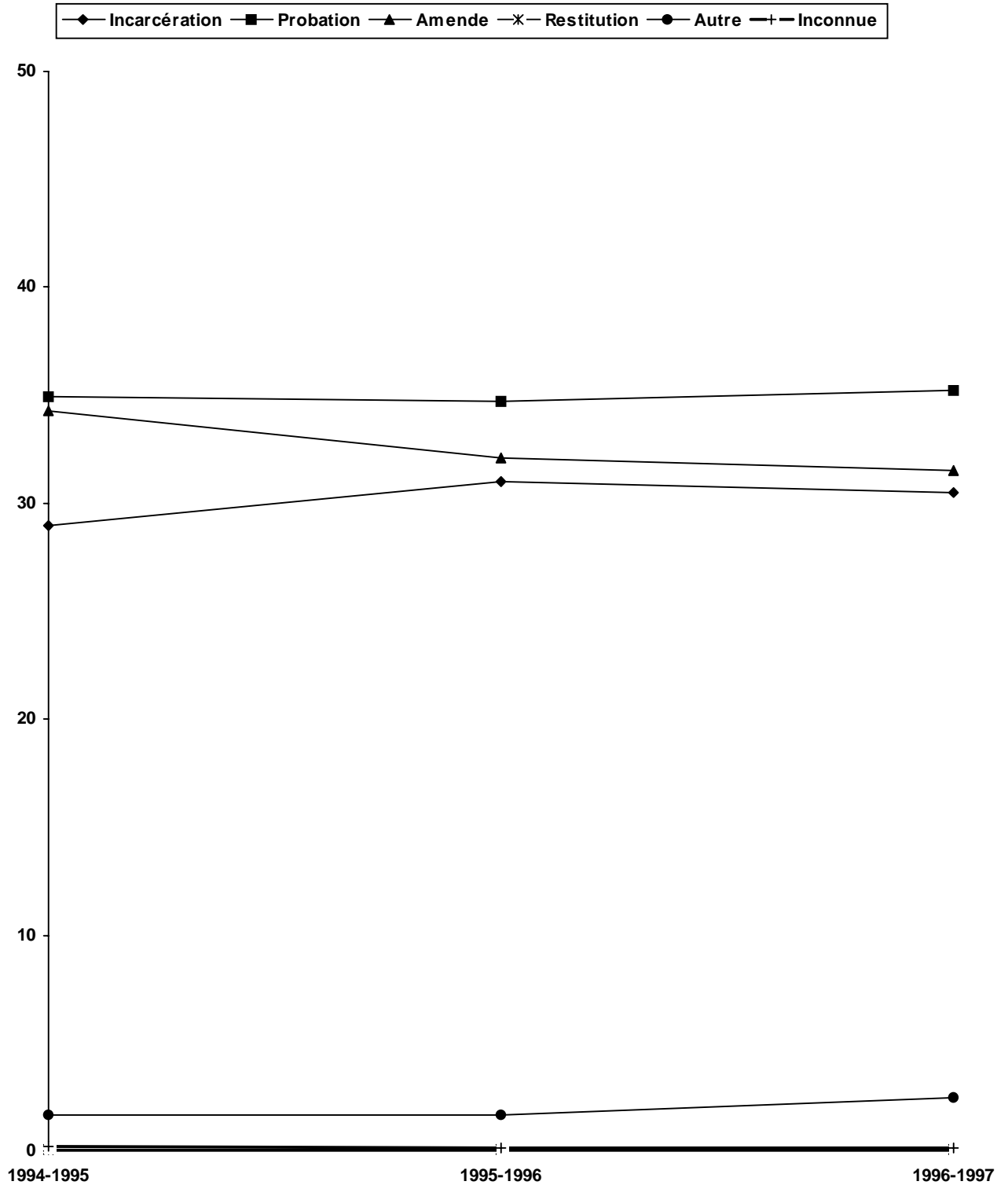
***** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux

***** - Néant ou zéro

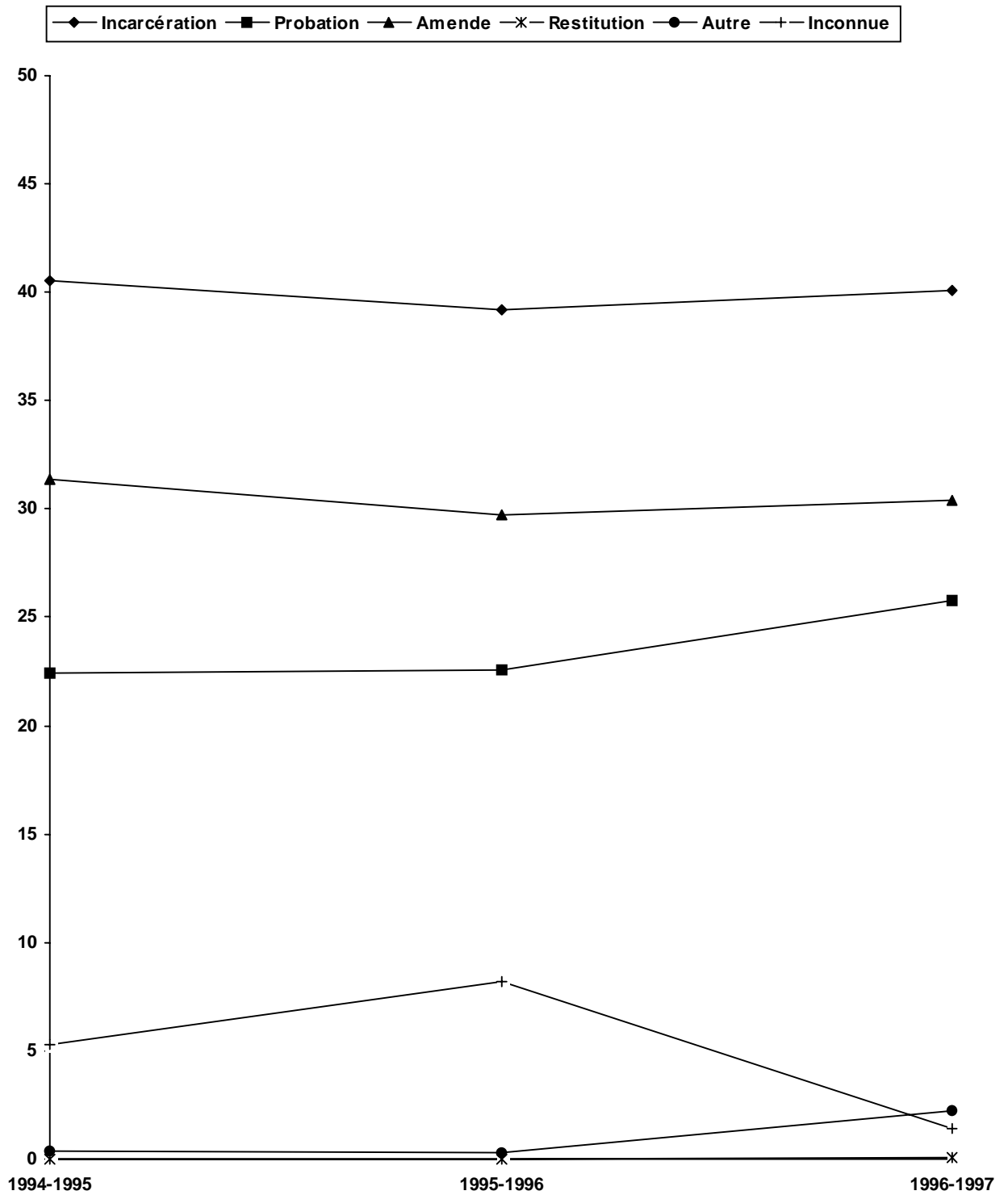
Graphique 5.3A : Pourcentage de certaines peines imposées aux hommes adultes par rapport à l'ensemble des peines imposées aux hommes adultes, région de l'Atlantique



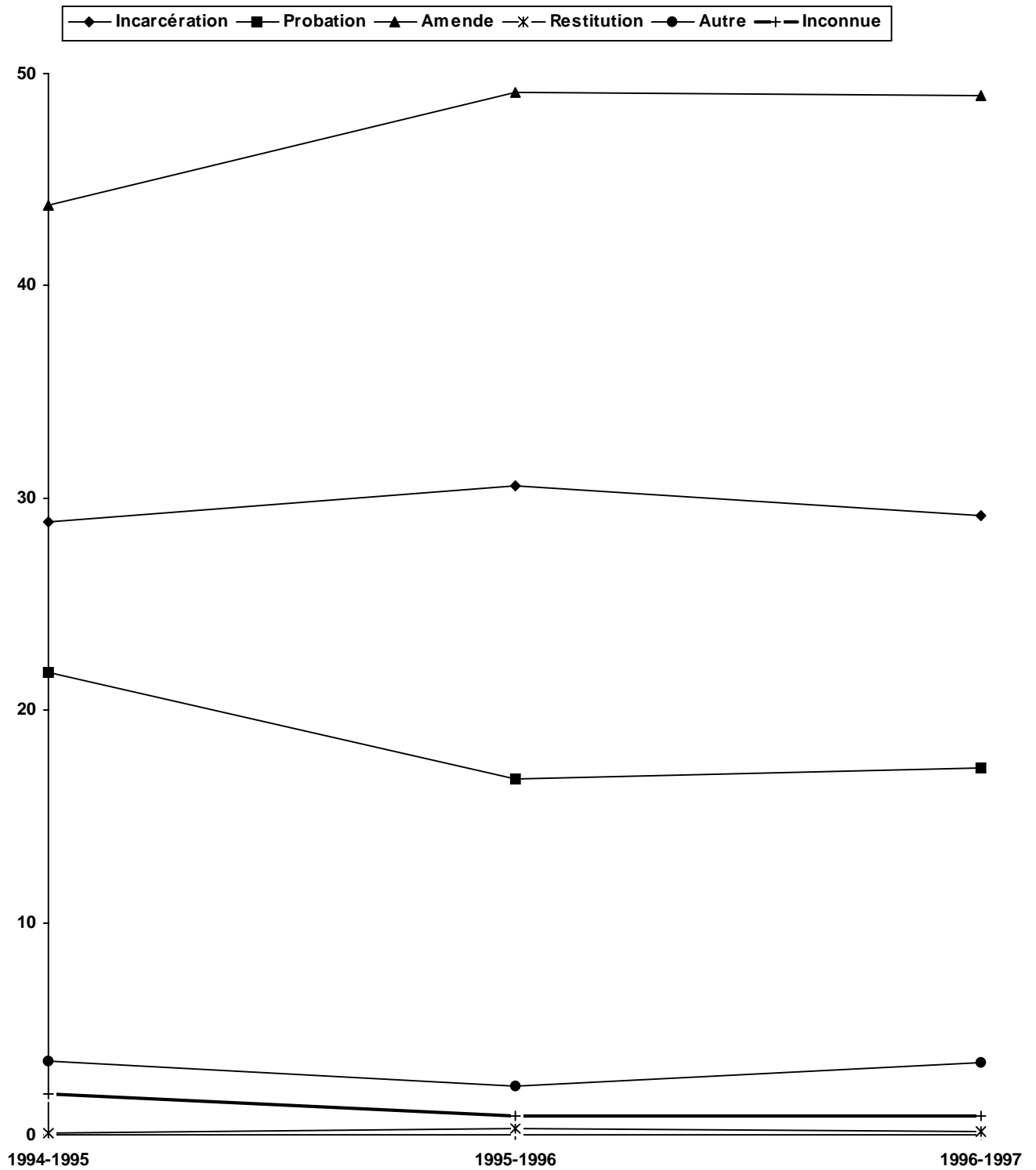
Graphique 5.3B : Pourcentage de certaines peines imposées aux hommes adultes par rapport à l'ensemble des peines imposées aux hommes adultes, région du Québec



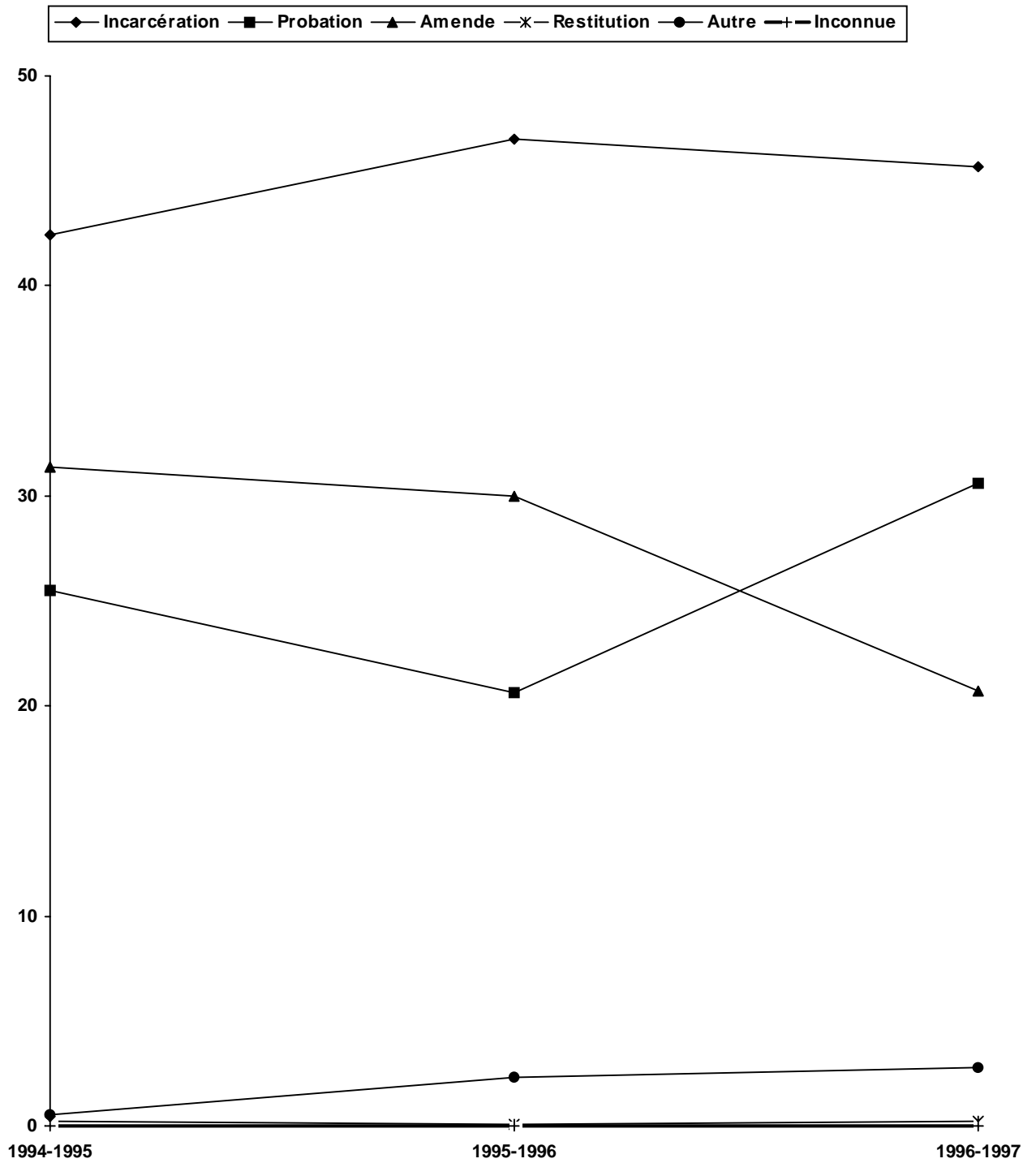
Graphique 5.3C : Pourcentage de certaines peines imposées aux hommes adultes par rapport à l'ensemble des peines imposées aux hommes adultes, région de l'Ontario



Graphique 5.3D : Pourcentage de certaines peines imposées aux hommes adultes par rapport à l'ensemble des peines imposées aux hommes adultes, région des Prairies



Graphique 5.3E : Pourcentage de certaines peines imposées aux hommes adultes par rapport à l'ensemble des peines imposées aux hommes adultes, région du Pacifique



ANNEXE A

SOURCES DE DONNÉES

1. PROGRAMME DE DÉCLARATION UNIFORME DE LA CRIMINALITÉ (DUC)

- Un dossier chronologique continu de statistiques sur les crimes et les infractions routières fournies par tous les organismes de police au Canada depuis 1962.
- En 1995, environ 420 services de police dans 1 800 emplacements distincts fournissaient des données au Programme. La plus importante perte d'information a lieu dans les rares cas où un service de police n'achemine pas de données au Centre. En pareil cas, on met au point des chiffres estimatifs pour le service de police en question.
- L'information recueillie comprend le nombre d'affaires criminelles, la situation de classement de ces affaires et de l'information sur les personnes accusées.
- Des données sont disponibles pour près de 100 infractions criminelles distinctes.
- Les affaires sont déclarées selon l'infraction la plus grave commise au moment de l'affaire (en général, l'infraction pour laquelle le Code criminel du Canada prévoit la peine maximale la plus lourde). Les infractions accompagnées de violence prévalent toujours sur les infractions non violentes (p. ex. un incident qui comprend une introduction par effraction et des voies de fait est déclaré comme une affaire de voies de fait).

2. PROGRAMME DE DÉCLARATION UNIFORME DE LA CRIMINALITÉ RÉVISÉ OU FONDÉ SUR L'AFFAIRE

- En 1984, on a remanié le programme DUC pour élargir la quantité de données recueillies.
- Le programme DUC révisé permet de procéder à des examens détaillés des caractéristiques de l'accusé et de la victime (p. ex., âge, sexe, consommation d'alcool/de drogue, relation, gravité des blessures et armes causant les blessures; ainsi que des caractéristiques de l'affaire elle-même (p. ex., endroit, cibles des infractions, infractions secondaires, présence d'armes, type de biens, date et heure).
- En 1996, 154 organismes de police fournissaient des données au programme DUC révisé, représentant environ 47 % du volume national de crimes signalés : 39 % des incidents avaient lieu au Québec, 38 %, en Ontario, 10 %, en Alberta, 8 %, en Colombie-Britannique, 4 %, en Saskatchewan et 1 %, au Nouveau-Brunswick. Sauf pour ce qui est du Québec, la majorité des services de police sont établis dans des centres urbains.

3. ENQUÊTE SUR LES TRIBUNAUX DE JURIDICTION CRIMINELLE POUR ADULTES

- Il s'agit d'une base nationale de données sur les accusations, les causes et les personnes, les accusés étant âgés de 18 ans ou plus, des sociétés et des jeunes dont la cause a été renvoyée devant un tribunal de juridiction criminelle pour adultes.
- Les données sur les accusations d'infractions à des lois fédérales dont le traitement est terminé sont recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique en collaboration avec les ministères provinciaux et territoriaux responsables des tribunaux provinciaux de juridiction criminelle.
- L'unité primaire d'analyse est la cause, qui est définie comme étant une ou plusieurs accusations portées contre une personne et ayant fait l'objet d'une décision par un tribunal le même jour.
- La couverture porte sur les tribunaux provinciaux de juridiction pénale de sept provinces et deux territoires (représentant environ 80 % de la charge de travail des tribunaux provinciaux de juridiction criminelle dans tout le pays). Ces provinces et territoires sont les suivants : (Terre-Neuve (2,0 %), Île-du-Prince-Édouard (0,4 %), Nouvelle-Écosse (4,1 %), Québec (20,6 %), Ontario (50,9 %), Saskatchewan (6,5 %), Alberta (14,3 %), Yukon (0,5 %), et Territoires du Nord-Ouest (0,7 %).
- Les données sur les infractions aux lois fédérales entendues dans les cours municipales du Québec ne sont pas disponibles actuellement. On estime qu'environ 20 % des accusations portées en vertu de lois fédérales dans cette province sont entendues par les cours municipales.
- Au Québec, le sexe de l'accusé est déterminé d'après son nom, ce qui produit un taux relativement plus élevé de causes où le sexe est inconnu.

4. RECENSEMENT CANADIEN

- Source : Statistique Canada, Direction de la statistique des ménages et du recensement, Division de la démographie (estimations postcensitaires finales pour 1992, 1993 et 1995; et estimations postcensitaires préliminaires pour 1994, 1996 et 1997).
- Il convient de signaler que les estimations de la population employées aux fins du présent rapport ne sont pas les plus récentes. Toutefois, les modifications sont d'ordre très mineur et n'ont pas d'incidence sur les résultats. Par exemple, les dernières statistiques démographiques disponibles sont les estimations postcensitaires finales pour 1992, les estimations postcensitaires mises à jour pour 1993, 1994 et 1995, et les estimations postcensitaires préliminaires pour 1996 et 1997.

ANNEXE B

PRÉSENTATION DES DONNÉES

- Dans le présent rapport, les données nationales et régionales sont présentées séparément et les données régionales sont comparées. Cette façon de procéder a été choisie parce que, souvent, il y a des divergences entre les régions et la situation dans les provinces très peuplées, comme l'Ontario, a une énorme incidence sur les totaux pour le Canada.
- Le libellé de certaines parties de ce rapport, et plus particulièrement celui des définitions, a souvent été repris textuellement dans les sources, soit la Déclaration uniforme de la criminalité et l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Pour obtenir de plus amples précisions relativement à une définition, prière de se reporter au document de référence.

ANNEXE C

EXPLICATION DES SOURCES DE DONNÉES

Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes

- On entend par **cause** une ou plusieurs accusations portées contre une personne ou une entreprise, lorsque les accusations font l'objet d'une décision devant le même tribunal, à la même date. Les accusations sont reliées à une cause en fonction du lieu où siège le tribunal, de l'identificateur de l'accusé et de la date de la dernière audience devant un tribunal. Les infractions figurant dans chaque tableau «fondé sur les causes» renferment de l'information sur l'infraction définie comme étant la plus grave dans chaque cause.

Déclaration uniforme de la criminalité

- L'**affaire criminelle** est l'unité de base pour dénombrer les actes criminels déclarés. Une affaire se compose d'un ensemble d'événements liés entre eux et fait habituellement l'objet d'un rapport de police. Dans le programme agrégé, l'affaire est utilisée de concert avec la règle de l'infraction la plus grave pour donner le nombre total d'infractions (voir la définition d'infraction la plus grave ci-dessous). Dans le programme fondé sur les affaires, l'information pour chaque affaire est signalée individuellement. Les règles de l'infraction la plus grave utilisée pour l'enquête agrégée sont par la suite appliquées à ces données pour en faire le rapprochement avec les chiffres antérieurs, de même qu'avec les données des répondants.
- **Règle de l'infraction la plus grave** – La DUC classe les affaires selon l'infraction la plus grave. Aux fins de la déclaration des affaires, les infractions impliquant la violence prévalent toujours sur les infractions non violentes. Les affaires relatives à des crimes de violence sont déclarées différemment de celles qui ont trait à d'autres types de crime. En ce qui concerne les crimes de violence, une affaire distincte est déclarée pour chaque victime (selon l'infraction la plus grave commise à l'égard de la victime). Par exemple, si une personne en agresse trois autres, trois affaires sont déclarées, tandis que si trois personnes en agressent une, une seule affaire est déclarée. Dans le cas des crimes non violents, une affaire (déterminée selon la règle de l'infraction la plus grave) est déclarée pour chaque événement distinct.
- Seul le vol qualifié fait exception à ces règles de déclaration. Cet acte est considéré comme un crime de violence mais, contrairement aux autres crimes de ce genre, il ne donne lieu à la déclaration que d'une affaire, indépendamment du nombre de victimes. La raison de cette exception est que le vol qualifié peut mettre en cause bon nombre de personnes qui pourraient être toutes être considérées comme des victimes. Par exemple, dans le cas d'un vol dans une banque où cinq caissiers et vingt clients sont

présents, on pourrait compter ainsi 25 affaires de vol qualifié selon la règle appliquée normalement dans le cas d'un crime de violence. Ce serait surestimer gravement l'ampleur du vol qualifié en question.

- Ainsi, le nombre total d'affaires déclarées dans le cadre du programme DUC n'est pas égal au nombre d'infractions dont la police prend connaissance. Il correspond plutôt au nombre de victimes de crimes de violence (autres que les vols qualifiés) auquel s'ajoute le nombre de crimes non violents (et de vols qualifiés).
- **personnes accusées** – Le programme DUC permet également de déterminer le nombre de personnes accusées. Pour les affaires classées, les données recueillies portent sur le nombre d'adultes accusés selon le sexe et sur le nombre de jeunes (âgés de 12 à 17 ans) accusés selon le sexe. La catégorie «personnes accusées» se rapporte au nombre de personnes contre lesquelles des accusations ont été portées ou recommandées par la police, et non au nombre d'accusations qui ont été portées ou recommandées contre ces personnes. Une personne qui est accusée simultanément de plus d'une infraction n'est comptée qu'une seule fois en fonction de l'infraction la plus grave, même si les infractions ont été commises dans plus d'une affaire. En outre, il est possible que des personnes soient déclarées plus d'une fois dans une année; les personnes sont déclarées chaque fois qu'elles font l'objet d'une accusation portée par la police.
- Les «personnes accusées» sont celles contre lesquelles des accusations ont été portées relativement à une affaire en particulier. Toutefois, il est possible que ces personnes aient par la suite été inculpées d'une infraction moins grave. Par exemple, une personne ayant commis une introduction par effraction peut être accusée de possession de biens volés si, par exemple, la police possède de meilleures preuves relativement à cette deuxième infraction. L'«affaire réelle» et la «personne accusée» sont alors toutes deux déclarées au regard de l'introduction par effraction, même si la personne a en fait été accusée de possession de biens volés.